Nations Unies S/PV.8706



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8706e séance

Mardi 21 janvier 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Dang	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	Mme Van Vlierberge
	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

20-01496 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Azerbaïdjan, de Bahreïn, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de l'Irlande, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, du Portugal,du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, du Soudan, de Sri Lanka et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. Mme Adela Raz, Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; et S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à Mme DiCarlo.

Mme DiCarlo (*parle en anglais*) : C'est dans un contexte de tensions régionales accrues, qui menacent de déstabiliser encore davantage un environnement politique et sécuritaire déjà instable, que je présente aujourd'hui mon exposé au Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a été clair lorsqu'il a appelé tous les dirigeants à faire preuve d'un maximum de retenue et qu'il a souligné que le monde ne pouvait pas se permettre un nouveau conflit.

Le conflit israélo-palestinien n'est pas à l'abri de la contamination par les tensions dans la région. Dans le même temps, les effets de sa persistance se font sentir bien au-delà d'Israël et du Territoire palestinien occupé. L'ONU a toujours affirmé que nous ne pouvons espérer apporter une paix durable au Moyen-Orient sans prendre des mesures fermes pour régler le conflit israélo-palestinien et parvenir à la solution des deux États, fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et les accords antérieurs.

Il n'est malheureusement pas surprenant qu'une récente enquête effectuée par le Comité international de la Croix-Rouge auprès des milléniaux ait révélé que, selon près des deux tiers – 65 % – des milléniaux israéliens, le conflit israélo-palestinien ne prendrait jamais fin, ce qui fait d'eux les moins optimistes de toutes les populations interrogées dans les pays touchés par une guerre. Les Palestiniens aussi sont pessimistes, mais légèrement moins, puisque 52 % d'entre eux pensent que le conflit ne finira jamais. Il incombe à la communauté internationale d'aider à édifier un avenir différent pour ces jeunes Israéliens et Palestiniens, un avenir qui promette l'espoir, la réconciliation et la coexistence pacifique, plutôt qu'une occupation et un conflit perpétuels.

Ces dernières semaines, l'ONU a poursuivi ses échanges avec toutes les factions palestiniennes, pour mettre en exergue la nécessité et la perspective d'organiser les élections législatives et présidentielle attendues de longue date. Les partis politiques ont confirmé qu'ils présenteraient un nombre de candidates supérieur aux exigences légales. Les discussions se poursuivent également autour d'une éventuelle modification de la loi électorale et de l'augmentation, de 20 à 30 %, du quota de femmes inscrites sur une liste de candidats.

Malgré un large accord politique interne et une série de compromis consentis par toutes les factions,

le Président Abbas n'a toujours pas, à ce jour, publié le décret nécessaire à la programmation des élections. Le mois dernier, il a déclaré qu'il ne fixerait pas de date tant qu'Israël n'aurait pas accepté que des élections puissent avoir lieu à Jérusalem-Est. Les projets visant à organiser le scrutin sont maintenant au point mort. Le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial continuent d'espérer que des élections seront programmées bientôt, conformément à la pratique antérieure.

Sur fond de processus politique dans l'impasse, les faits nouveaux négatifs continuent de saper les perspectives d'une solution à deux États. Le début de l'année 2020 a vu la poursuite de l'expansion des activités de peuplement et la menace d'une annexion de certains pans de la Cisjordanie. Les 4 et 5 janvier, les autorités israéliennes ont présenté les plans de quelque 1 900 logements dans les colonies de la zone C. Ces plans incluent la régularisation rétroactive d'une implantation sauvage, en vertu de la loi israélienne, et le développement de plans sur deux autres sites régularisés en 2019. En outre, des appels d'offres ont été annoncés concernant quelque 2 200 logements dans la zone C et à Jérusalem-Est.

Le 5 janvier, un comité interministériel chargé de discuter des projets d'annexion de la vallée du Jourdain a tenu sa première réunion. Le 9 janvier, le cabinet du Ministre de la défense a annoncé la nomination du responsable d'un nouveau groupe de travail chargé de s'attaquer aux constructions palestiniennes dites illégales dans la zone C de la Cisjordanie. Toujours en janvier, le Comité d'urbanisme du district de Jérusalem a fait progresser le projet de construction d'un nouveau complexe de 150 logements dans le quartier de Beït Hanina, à Jérusalem-Est, sur des terres appartenant conjointement à des Israéliens et à des Palestiniens. D'après les prévisions, les droits de construction seront partagés entre les propriétaires israéliens et palestiniens du terrain, mais les propriétaires palestiniens avaient au préalable opposé des objections à ce projet.

Le 15 janvier, suite à un arrêt de la Haute Cour de justice israélienne, les autorités israéliennes ont démoli deux maisons dans l'implantation sauvage de Koumi Ori, en zone B de la Cisjordanie. Le 15 janvier toujours, le Ministère israélien de la défense a annoncé qu'il poursuivait le processus par lequel sept zones seraient déclarées réserves naturelles en zone C et 12 réserves existantes seraient étendues. Si elles sont appliquées, ces déclarations seraient les premières du genre depuis le début du processus d'Oslo.

Je rappelle que toutes les colonies sont illégales au regard du droit international et restent un obstacle à la paix. L'annexion de tout ou partie de la zone C, si elle était mise en œuvre, porterait un coup dévastateur au potentiel de relance des négociations, à la promotion de la paix régionale et à l'essence même de la solution des deux États.

Dans l'intervalle, les violences sporadiques se sont poursuivies tout au long de la période considérée en Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem, ainsi qu'à Gaza. Durant divers incidents survenus au cours d'affrontements, de manifestations, d'opérations de perquisition et d'arrestation et d'épisodes de violences liées aux colons, 220 Palestiniens, dont 80 enfants, ont été blessés. Parmi eux, 50 ont été blessés par inhalation de gaz lacrymogènes. En outre, six Israéliens, dont un enfant, ont été blessés au cours de la période considérée.

Les faits nouveaux survenus dans le quartier d'Issaouïyé à Jérusalem-Est suscitent une forte préoccupation qui va croissant. Cette zone continue d'être le centre névralgique d'affrontements en cours et de nombreuses arrestations, y compris de mineurs. L'ONU continue de suivre la situation de près.

Bien que la situation reste extrêmement fragile, on a constaté une réduction notable et bienvenue de la violence à Gaza et alentours, car les accords négociés par l'ONU et l'Égypte continuent dans l'ensemble d'être respectés. Le 26 décembre, les organisateurs des manifestations en cours le long de la clôture d'enceinte de Gaza ont annoncé une pause des manifestations hebdomadaires jusqu'à la fin mars. Suite à cette annonce, un calme relatif a prévalu le long de la clôture.

Les manifestations restreintes qui ont eu lieu avant l'annonce sont restées relativement pacifiques, bien que certains manifestants se soient livrés à des actes de violence, notamment en s'approchant de la clôture et en lançant des cocktails Molotov et des engins explosifs en direction des forces israéliennes. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont répliqué en recourant à des moyens antiémeute et à des balles réelles, blessant environ 140 Palestiniens, dont quelque 75 femmes et enfants. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre de blessés recensés durant les manifestations à Gaza au cours de la période considérée a été le plus faible enregistré depuis que les manifestations ont commencé en mars 2018. Un Palestinien est mort des suites de blessures subies lors d'une manifestation en mai 2018.

Néanmoins, il est inquiétant et regrettable que, ces derniers jours, une recrudescence des incidents de ballons et cerfs-volants incendiaires lancés depuis Gaza vers Israël ait été constatée. Ces actions font peser un risque sur la population civile. Au cours de la période considérée, les militants palestiniens ont tiré une vingtaine de projectiles depuis la bande de Gaza en direction des communautés israéliennes, ce qui marque une baisse significative par rapport aux mois précédents. Les roquettes n'ont pas atteint leur but, ont atterri dans des zones inhabitées ou ont été interceptées sans causer de dégâts ou de blessures. En réponse à ces attaques à la roquette, les FDI ont mené plusieurs frappes contre ce qu'elles ont qualifié de cibles occupées par le Hamas à Gaza. Aucun blessé n'a été signalé. La Sous-Secrétaire générale Mueller donnera davantage de détails sur la situation humanitaire dans le territoire occupé.

Malgré les efforts en cours, la situation socio-économique à Gaza reste très difficile. Durant la période considérée, des progrès ont été accomplis pour mettre en œuvre l'ensemble de mesures humanitaires et économiques urgentes pour Gaza qui a été approuvé en septembre 2018 par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Je saisis cette occasion pour remercier les membres de la communauté internationale qui ont contribué à la mise en œuvre du plan du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, et je les invite tous à accroître leur appui aux programmes des Nations Unies sur le terrain.

À la fin de l'année 2019, 37 000 emplois temporaires avaient été créés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. Les programmes « travail contre rémunération » ciblent spécifiquement les femmes et les jeunes, car ces groupes sont sous-représentés parmi la population active et ont besoin d'une assistance spécialisée pour accéder aux possibilités d'emploi. Plusieurs milliers d'emplois supplémentaires devraient être créés cette année. L'augmentation des financements permettrait aux organismes des Nations Unies d'accroître et d'améliorer considérablement ces possibilités d'emploi, ainsi que de mettre en œuvre d'autres programmes visant à appuyer l'économie et à lutter contre le chômage à long terme. Les approvisionnements en carburant financés par le Qatar pour la centrale électrique de Gaza se sont également poursuivis, ce qui a permis d'augmenter et de stabiliser l'approvisionnement en électricité à Gaza.

Dans l'intervalle, de nombreux projets du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens restent non financés ou déficitaires. Les interventions sanitaires critiques identifiées dans l'ensemble de mesures sont toujours déficitaires de 4 millions de dollars. Les donateurs sont encouragés à continuer d'appuyer ces interventions afin d'alléger les souffrances de la population et d'éviter une nouvelle escalade meurtrière.

Malgré les progrès encourageants réalisés dans la promotion de ces projets, le fait est que les mesures humanitaires et économiques ne régleront pas à elles seules les problèmes colossaux qui se posent à Gaza. À la base, les problèmes de Gaza sont politiques, et ils nécessitent des solutions politiques. Les dirigeants palestiniens doivent prendre des mesures concrètes pour la réunification de Gaza et de la Cisjordanie. Dans le même temps, Israël doit améliorer considérablement la circulation et l'accès des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza, étape vers la levée complète des bouclages, conformément à la résolution 1860 (2009).

Autre fait nouveau survenu au cours de la période considérée, le 20 décembre, la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a publié une déclaration, annonçant que l'examen préliminaire de la situation en Palestine par la CPI avait conclu que tous les critères statutaires du Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête avaient été remplis. Ce faisant, elle a exprimé son point de vue selon lequel, entre autres, des crimes de guerre avaient été commis ou étaient en train de l'être en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Elle a également fait part de sa position selon laquelle la compétence de la Cour s'applique au territoire palestinien occupé.

Conformément à la loi adoptée à la Knesset en juillet 2018, le 29 décembre, le Gouvernement israélien a décidé de retenir 43 millions de dollars de recettes fiscales et douanières qu'Israël perçoit au nom de l'Autorité palestinienne, en versements mensuels étalés sur le courant de l'année 2020. Le montant a été déterminé par les autorités israéliennes comme étant égal à ce que les autorités palestiniennes ont payé aux Palestiniens blessés lors d'attaques contre des Israéliens et aux familles des personnes tuées dans ces attaques. Cette déduction vient s'ajouter aux 139 millions de dollars déjà retenus par Israël sur les allocations versées en 2018 aux prisonniers condamnés pour des atteintes à la sécurité contre Israël ou accusés de telles atteintes. Je crains que ce fait nouveau ne compromette les progrès fragiles réalisés en

octobre 2019, lorsqu'Israël et l'Autorité palestinienne ont conclu un accord partiel sur le transfert des recettes fiscales et douanières. J'appelle de nouveau les deux parties à collaborer de manière constructive pour garantir le respect du Protocole relatif aux relations économiques entre le Gouvernement de l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Les Nations unies sont prêtes à apporter leur concours à ce processus.

En ce qui concerne la région, les efforts déployés pour former un Gouvernement au Liban se poursuivent depuis que Hassan Diab a été nommé Premier Ministre désigné, le 19 décembre. Les manifestations populaires se poursuivent également, dans un contexte de détérioration de la situation économique. Les violents incidents qui ont opposé manifestants et forces de sécurité ces derniers jours à Beyrouth et les cas de recours à une force disproportionnée soulèvent de très vives inquiétudes, d'autant plus que les manifestations avaient été largement pacifiques jusqu'à présent. À la suite des tensions récentes survenues dans la région, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Chef de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et commandant de la Force ont encouragé les parties à protéger le Liban de tout débordement potentiel et à appeler au calme. La situation dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment le long de la Ligne bleue, est restée stable.

Bien qu'au cours des dernières semaines, la situation au Golan soit restée généralement calme, le 14 janvier, les Forces armées arabes syriennes ont publié une déclaration informant que les Forces de défense israéliennes avaient mené une attaque aérienne contre des cibles situées en Syrie. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a engagé un dialogue avec les deux parties afin de prévenir une escalade des tensions et leur a rappelé leur obligation de respecter l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il demeure urgent de régler le conflit israélo-palestinien sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du droit international et des accords bilatéraux. En l'absence de progrès vers un accord qui réglera toutes les questions relatives au statut final, l'ONU continue de concentrer ses efforts sur la création d'un environnement propice à la reprise des négociations. Les récents événements survenus dans la région ont une fois de plus mis en évidence la nécessité cruciale du dialogue et de la diplomatie dans la région. De plus, nous n'avons pas besoin de chercher plus loin pour trouver des exemples concrets de dialogue et de coexistence au niveau communautaire : malgré l'impasse politique et les tensions, les Palestiniens et les Israéliens sur le terrain continuent d'œuvrer chaque jour en faveur d'un avenir plus pacifique et plus sûr. Des jeunes qui créent de nouvelles plateformes pour accroître la compréhension culturelle au-delà des frontières terrestres et religieuses aux femmes qui réclament un rôle accru dans les processus de prise de décision de leurs gouvernements, ces personnes remarquables continuent de nous inspirer tous autant que nous sommes à redoubler d'efforts en vue d'une solution négociée. J'assure au Conseil que les Nations Unies restent déterminées à appuyer les Palestiniens et les Israéliens dans leur quête d'un avenir pacifique et juste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Mueller.

Mme Mueller (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé.

Je rentre d'une mission de six jours en Israël et dans le territoire palestinien occupé, où j'ai écouté le témoignage de Palestiniens et d'Israéliens, ainsi que de représentants de la communauté internationale et de partenaires humanitaires. Ces rencontres m'ont fait comprendre les difficultés et les défis qui se posent, ainsi que les possibilités de changement positif.

Aujourd'hui, les familles palestiniennes de toute la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza luttent pour vivre dans la dignité sur un territoire fragmenté. Un Palestinien sur deux, soit quelque 2,4 millions de personnes, a besoin d'une aide humanitaire en 2020, en raison d'une crise de la protection découlant de l'occupation, du blocus imposé à Gaza, des cycles de violence récurrents et de plus d'une décennie de contrôle du territoire par le Hamas, qui a alimenté la fracture politique palestinienne interne. Les nombreuses restrictions à l'accès humanitaire et à la circulation des civils, la multiplication des démolitions et des destructions de biens, l'usage excessif de la force, les régimes restrictifs d'aménagement, les déplacements forcés et les entraves à l'accès aux moyens de subsistance et aux perspectives économiques sont autant de facteurs de vulnérabilité chronique et de besoins humanitaires. Les partenaires humanitaires s'efforcent de répondre à ces besoins croissants face aux contraintes de plus en plus lourdes imposées aux opérations et à un financement qui n'a jamais été aussi bas.

À Gaza, j'ai rencontré Salwa, une femme de 53 ans qui a survécu à un cancer, qui m'a raconté comment elle était accablée par un sentiment de peur et d'abattement alors qu'elle luttait contre sa maladie et tentait de s'occuper de sa famille. Elle a été autorisée à quitter Gaza pour recevoir un traitement médical en Cisjordanie, mais son permis lui a ensuite été refusé sans explication, interrompant un traitement crucial, aggravant son anxiété et entraînant un sentiment de désespoir.

J'ai également rencontré Anas, un diplômé en médecine de 24 ans, qui m'a parlé des options limitées pour les jeunes et de la façon dont les restrictions de circulation limitent sévèrement les possibilités de mener une vie productive. Il s'est dit préoccupé par le fait que l'énergie et la passion des Palestiniens de Gaza s'amenuisent, rendant les jeunes plus sensibles à l'extrémisme et poussant un trop grand nombre d'entre eux à tenter de se suicider.

Ces histoires soulignent la fragilité de Gaza. Mais j'ai aussi vu un potentiel énorme. Des jeunes femmes comme Bissan qui, à l'âge de 21 ans, a déjà créé une association caritative pour aider. Razan, une autre jeune femme, m'a dit : « nous avons ici des gens ayant des compétences et des aptitudes de haut niveau, avec des façons de penser innovantes, mais nous avons besoin d'opportunités ».

En 2019, pendant les manifestations de la Grande Marche du retour près de la barrière séparant Gaza et Israël, les violences ont causé des blessures et coûté la vie à des manifestants. Depuis mars 2018, plus de 210 Palestiniens, dont 46 enfants, ont été tués et plus de 8 000 autres ont été touchés par des tirs à balles réelles. Bien qu'il y ait eu moins de victimes durant la dernière moitié de 2019, nous continuons d'être préoccupés par le recours excessif à la force par Israël lors de ces manifestations et par l'instrumentalisation d'enfants palestiniens par le Hamas.

Le grand nombre de blessures enregistrées durant ces manifestations a mis à rude épreuve les capacités déjà limitées des services de santé de Gaza, qui souffrent de graves pénuries de médicaments, de personnel, d'équipement et d'électricité. Plus de 1 200 personnes ont nécessité la reconstruction d'un membre et quelque 150 ont subi une amputation, et tous nécessitent une rééducation à long terme. L'Organisation mondiale de la Santé a également fait état de plus de 200 incidents à Gaza impliquant des travailleurs de la santé en 2019, causant des blessures à 270 d'entre eux.

Depuis le début de 2019, il y a eu de multiples escalades des hostilités entre les groupes armés à Gaza et Israël, dont la plupart ont été heureusement contenues grâce à un intense effort de médiation mené conjointement par l'ONU et l'Égypte. Toutefois, 29 civils palestiniens, ainsi que 33 membres de groupes armés, ont été tués lors de frappes aériennes israéliennes et cinq civils israéliens ont été tués par des tirs aveugles de roquettes lancées par les Palestiniens. J'exhorte toutes les parties à prendre toutes les précautions possibles pour éviter de toucher des civils au cours des hostilités.

Le taux de chômage à Gaza atteint 45 %, et celui des jeunes dépasse les 60 %. Environ 46 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 5,5 dollars par jour, et environ 60 % des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire. Les jeunes que j'ai rencontrés à Gaza, comme partout ailleurs dans le monde, veulent tout simplement la paix et la possibilité de vivre une vie productive.

Il faut reconnaître les efforts déployés par le Gouvernement israélien pour faciliter les déplacements en augmentant le nombre de permis de sortie de Gaza, le taux d'approbation des demandes de permis déposés par des patients nécessitant de sortir de Gaza par le passage d'Erez pour des soins médicaux était de 65 % en moyenne en 2019. Selon l'UNICEF, plus d'un tiers des enfants qui sont sortis de Gaza pour des soins médicaux entre octobre 2018 et juillet 2019 n'étaient pas accompagnés d'un parent, ce dernier n'ayant pas été autorisé à sortir.

Il est également reconnu que des efforts ont été faits par les autorités israéliennes pour faciliter l'importation et l'exportation de marchandises et pour réduire le nombre d'articles faisant l'objet de restrictions figurant sur la liste des biens à double usage. Toutefois, des restrictions importantes demeurent, qui sapent l'économie et entravent la capacité d'améliorer les services essentiels et les infrastructures critiques. Cette situation est exacerbée par les divisions politiques et administratives palestiniennes de longue date qui ont réduit la capacité des prestataires de services à Gaza de fournir les services de base. On dispose de moins d'un mois de stocks pour près de la moitié des médicaments essentiels et pour environ 30 % des fournitures essentielles. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les restrictions imposées par Israël aux importations ont réduit l'accès aux fournitures médicales et entravé les opérations d'entretien du matériel médical.

Une aide extérieure en baisse, un taux de chômage élevé et la récession économique font que les personnes vulnérables à Gaza se retrouvent prises au piège d'un cycle de pauvreté et d'insécurité qui va en

s'aggravant, avec peu de possibilités de devenir autonomes. Elles recourent à des mécanismes de survie néfastes qui affectent le plus les enfants. L'UNICEF fait état d'une augmentation des taux d'abandon scolaire, de travail des enfants et du mariage d'enfants, et quelque 270 000 enfants souffrent d'une forme de trouble mental.

De même, j'ai vu comment la vie et le bien-être des résidents des communautés israéliennes autour de Gaza sont perturbés par les roquettes tirées par des groupes armés palestiniens, ce qui affecte la santé mentale, en particulier des enfants.

Ce tableau plus large incite toutefois à un optimisme prudent. Le nombre de personnes autorisées par les autorités israéliennes à sortir de Gaza a augmenté de 46 % en 2019 par rapport à 2018, et a atteint son plus haut niveau depuis 2007. Le volume de marchandises sortant de Gaza a augmenté de 20 % par rapport à 2018. En décembre 2019, le nombre de marchandises sortant de Gaza a été le plus important, depuis 2007 également.

Le nombre de personnes sortant de Gaza via le passage de Rafah contrôlé par l'Égypte a augmenté d'environ 40 % en 2019 par rapport à 2018. Israël a étendu la zone de pêche autorisée à 15 milles marins tout le long des parties sud et centrale des côtes de Gaza, permettant ainsi un accès à des eaux plus profondes. Le financement fourni par le Gouvernement qatarien a permis l'approvisionnement en électricité d'atteindre 12 heures par jour en moyenne en 2019. Et, comme l'a indiqué la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, à la fin de 2019, 37 000 emplois avaient été créés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

Ces améliorations me permettent d'être optimiste pour Gaza si cette dynamique est mise à profit. Il est indispensable qu'Israël assouplisse encore davantage les restrictions imposées aux déplacements et adopte également des mesures qui stimulent l'économie, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'Autorité palestinienne doit s'abstenir d'entraver l'allocation de ressources aux habitants de Gaza comme moyen d'exercer des pressions sur le Hamas, et le Hamas doit répondre en priorité aux besoins des Gazaouis. Toutes les parties doivent respecter leurs obligations juridiques internationales.

En Cisjordanie, je me suis rendue dans une communauté bédouine palestinienne dans la vallée du Jourdain. J'y ai rencontré Jamil et Manar, un jeune couple qui m'ont parlé des pressions exercées sur leur communauté, notamment les démolitions de maisons, la menace constante de démolition de leur propriété et les restrictions à la circulation. Manar, une mère de 24 ans, a décrit ses peurs et ses défis personnels, partagés aussi par sa famille et ses voisins. Elle a décrit l'angoisse suscitée par des activités toutes simples, comme les transports scolaires sans la menace de harcèlement de la part des colons israéliens, l'entrée des militaires israéliens dans la communauté, et la crainte de ne pas pouvoir protéger ses enfants. Les habitations ne sont pas raccordées au réseau d'eau ou d'électricité. Bien que ces communautés vivent dans la région depuis les années 1970, les autorités israéliennes considèrent leur présence illégale.

L'expérience de Jamil et Manar reflète celle de nombreux Palestiniens de Cisjordanie, où les familles ont du mal à trouver un logement convenable, à accéder aux services de base et à protéger leurs enfants et les personnes âgées. Le développement économique est entravé par les contraintes administratives et physiques israéliennes qui fragmentent le territoire, limitant ainsi l'accès des Palestiniens à la terre et aux ressources naturelles. Cela est le plus extrême dans la zone C, qui englobe 60 % de la Cisjordanie, où le régime de zonage rend quasiment impossible pour les Palestiniens de construire des logements et des infrastructures adéquats. La plupart des terrains publics sont attribués aux colonies israéliennes ou utilisés à des fins militaires, et la plupart des terrains privés sont divisés en zones agricoles ou en zones « vertes ».

Les habitations, les cliniques, les écoles, les réservoirs d'eau et les refuges pour animaux construits sans permis courent le risque d'être démolis ou confisqués. En 2019, 620 structures ont été démolies en Cisjordanie, surtout dans la zone C et à Jérusalem-Est, déplaçant plus de 900 Palestiniens et ayant une incidence sur l'accès aux services et aux moyens de subsistance de dizaines de milliers de personnes. Cela représente une augmentation de 35 % du nombre de démolitions et près du double du nombre de personnes déplacées par rapport à 2018. Le nombre de structures démolies à Jérusalem-Est est le plus élevé en deux décennies. Aujourd'hui, plus de 12 500 ordonnances de démolition concernant des propriétés palestiniennes dans la zone C sont en attente d'exécution, et près du tiers des logements à Jérusalem-Est risquent d'être démolis faute de permis de construire.

De telles mesures accroissent la vulnérabilité des communautés et créent des besoins d'aide humanitaire; mais l'aide fournie à ces Palestiniens en subit également les effets. Au total, 126 structures démolies ou confisquées en 2019 avaient été fournies en tant qu'aide humanitaire. Environ 162 000 Palestiniens dans la zone C n'ont qu'un accès limité aux services de santé primaires, et doivent donc dépendre uniquement de dispensaires mobiles. Au début du mois, le 2 janvier, les autorités israéliennes, invoquant l'absence de coordination préalable, ont saisi un véhicule utilisé pour transporter du personnel et du matériel médicaux à un dispensaire mobile à Massafer Yatta, au sud d'Hébron, ce qui a entravé l'accès des résidents aux soins de santé. Au moyen d'une batterie de mesures juridiques et administratives, Israël a permis l'implantation et l'expansion de colonies de peuplement israéliennes au cœur des quartiers palestiniens de Jérusalem-Est et dans la ville d'Hébron, ce qui a parfois causé l'expulsion forcée de familles palestiniennes.

En 2019, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré 340 attaques effectuées par des Israéliens, notamment des colons, qui ont fait deux victimes et 135 blessés et ont endommagé des biens, notamment plus de 6 200 arbres fruitiers, ce qui représente un doublement par rapport à 2017. De telles attaques minent la sécurité physique et les sources de revenus des Palestiniens. En dépit des efforts faits par les autorités israéliennes pour prévenir et juguler cette violence, des préoccupations persistent au sujet des graves lacunes en matière de responsabilisation, qui peuvent contribuer à la prévalence des attaques de colons.

En 2019, il y a eu 112 attaques palestiniennes contre des civils israéliens, y compris des colons, en Cisjordanie et en Israël, lesquelles ont fait trois victimes et 26 blessés et ont endommagé des biens israéliens. En outre, 26 Palestiniens ont été tués et 3 455 autres blessés par les forces israéliennes en Cisjordanie au cours d'opérations de recherche et d'arrestation, de manifestations et d'affrontements. Des préoccupations portent sur l'emploi excessif de la force par Israël dans le cadre d'opérations de répression pendant les manifestations et d'autres affrontements. Les effets conjugués de nombre de ces problèmes poussent les familles à quitter leurs communautés, et contribuent ainsi à un environnement coercitif qui leur fait courir le risque d'un transfert forcé.

La marge de manœuvre des acteurs humanitaires est restreinte par les autorités israéliennes et palestiniennes. Les efforts de délégitimation de l'action humanitaire dans le territoire palestinien occupé continuent de miner notre capacité à assurer la protection des personnes nécessiteuses et à leur fournir une aide. Nous sommes aussi confrontés à des niveaux de financement historiquement bas. Le Plan d'intervention humanitaire de 2020 est hautement hiérarchisé selon les priorités et a besoin de 348 millions de dollars pour assurer l'alimentation de base, la protection, les soins de santé, les abris, l'eau et les installations sanitaires de 1,5 million de Palestiniens parmi les plus vulnérables. Plus de 75 % des fonds demandés sont destinés à Gaza.

J'exhorte les États Membres à accroître leur soutien aux opérations humanitaires dans le territoire palestinien occupé, au titre du Plan d'intervention humanitaire et du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires dans le territoire palestinien occupé. En 2019, ce fonds a alloué 27,4 millions de dollars, profitant à 1,1 million de personnes. Le financement de l'UNRWA, le principal intervenant humanitaire dans le territoire palestinien occupé, est également crucial pour prévenir une détérioration, en particulier à Gaza. Les États Membres sont aussi encouragés à appuyer les interventions qui renforcent la collaboration entre l'action humanitaire et le développement et réduisent la dépendance des Palestiniens à l'égard de l'aide humanitaire. Cette assistance stratégique est vitale, car une détérioration risque de déstabiliser davantage une région déjà instable. En plus du financement, un ferme soutien des États Membres est nécessaire afin que les partenaires humanitaires puissent agir conformément aux principes humanitaires et contrer les effets des allégations infondées contre les partenaires opérationnels.

Pour réduire les vulnérabilités à plus long terme, il est vital que toutes les parties œuvrent en faveur des transformations politiques requises, afin d'amoindrir les besoins humanitaires et de respecter les obligations découlant du droit international. En 2019, nous avons vu à Gaza des améliorations qui, si elles se développent et s'étendent à la Cisjordanie, peuvent produire des changements positifs en 2020. Nous devons galvaniser nos efforts, en tant que communauté internationale, pour que les familles palestiniennes puissent de plus en plus vivre dans la dignité.

Je continue d'exhorter toutes les parties – israélienne et palestinienne – à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les besoins fondamentaux des Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, doivent être

satisfaits, notamment en permettant l'acheminement des fournitures essentielles et des secours humanitaires. La force létale dans les opérations de répression ne doit être utilisée que lorsqu'elle est strictement inévitable pour protéger la vie humaine.

En fin de compte, la solution pour le territoire palestinien occupé, ce n'est ni l'action humanitaire ni le développement, mais bien le dialogue et l'accord politiques. Pour terminer, je réitère l'appel lancé par le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, au Conseil de sécurité, lorsqu'il a engagé les dirigeants de toutes les parties à prendre des mesures concrètes, avec toute la volonté politique nécessaire, pour mettre fin à l'occupation et instaurer une paix durable, avec pour résultat deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte et en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Viet Nam et le remercions de la compétence avec laquelle il préside le Conseil de sécurité. Nous félicitons également les autres membres nouvellement élus – l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Tunisie –, et nous leur souhaitons plein succès, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil, dans l'exercice de leurs responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces responsabilités sont encore plus cruciales en cette période troublée pour notre monde.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Mme Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Mme Ursula Mueller, de leurs exposés importants sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Toute évaluation impartiale de la situation reflète d'épouvantables conditions politiques, socioéconomiques, humanitaires et sécuritaires tandis qu'Israël, Puissance occupante, continue d'exploiter la paralysie du Conseil de sécurité et le soutien aveugle de son principal allié, en enracinant davantage son occupation illégale des terres palestiniennes et en détruisant les perspectives d'une solution pacifique.

L'année dernière s'est terminée avec des chiffres inquiétants, qui soulignent la gravité des violations et de la crise de la protection dont souffrent les enfants, les femmes et les hommes palestiniens soumis à l'occupation israélienne. En 2019, les forces d'occupation israéliennes ont tué 134 Palestiniens et blessé plus de 15 000 personnes, la majorité par des frappes aériennes et des tirs à balles réelles. Le bilan des victimes de la Grande Marche du retour dans la bande de Gaza s'élève à plus de 300 Palestiniens tués, dont des enfants, et à plus de 35 000 personnes blessées par les forces d'occupation depuis le début des manifestations en 2018. Cela comprend 50 personnes aveuglées par des balles reçues dans les yeux, 150 amputations de membres et 200 autres prévues, selon l'Organisation mondiale de la Santé. L'étendue et l'ampleur des blessures ont poussé le système de santé de Gaza, déjà mis à rude épreuve, au point de rupture.

Cette année a rapproché Gaza des projections du rapport *Gaza e*n 2020 de l'équipe de pays des Nations Unies selon lesquelles l'impact du blocus illégal d'Israël, qui approche maintenant de sa quatorzième année, et des agressions militaires rendrait Gaza inhabitable d'ici à 2020 si l'on n'y mettait pas fin. La situation humanitaire reste catastrophique; nous avons un rapport détaillé à cet effet. Les estimations de la Banque mondiale indiquent un taux de chômage de 53 % et un taux choquant de 67 % pour les jeunes de Gaza, où la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le désespoir sévissent également et où près de 97 % de l'eau est impropre à la consommation humaine.

Sans l'assistance fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres aides internationales, la situation se serait effondrée il y a longtemps. Nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale d'avoir renouvelé de manière retentissante le mandat de l'UNRWA et de l'appui généreux des donateurs. Nous demandons instamment que l'appui soit redoublé compte tenu de la crise financière et des pressions immenses subies par l'Office, notamment les tentatives actuelles d'Israël d'entraver la présence et les services de l'Office à Jérusalem-Est occupée. Il faut rappeler à Israël qu'il n'a pas la souveraineté sur cette ville. Je le répète – il faut rappeler à Israël qu'il n'est pas souverain dans la ville occupée de Jérusalem-Est. Il reste la Puissance occupante et est tenue de respecter l'immunité de l'Organisation des Nations Unies, le droit international et toutes les résolutions pertinentes.

L'année 2019 a également été marquée par des arrestations quotidiennes par les forces d'occupation. Plus

de 5 500 Palestiniens ont été détenus, dont 889 enfants et 128 femmes; certains ont été libérés après avoir été interrogés et d'autres emprisonnés. Actuellement, plus de 5 000 Palestiniens, dont 50 femmes et 200 enfants, sont détenus dans les prisons israéliennes, dont 450 en détention administrative. Environ 700 d'entre eux souffrent de maladies, dont 10 de cancer, tous soumis à des traitements et des conditions inhumains.

Les activités de peuplement illégales d'Israël ont également atteint des taux sans précédent en 2019, comme le confirment les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) et d'innombrables autres rapports. La construction et l'expansion des colonies, la confiscation de terres, la démolition de propriétés, les excavations et l'exploitation des ressources naturelles se sont toutes intensifiées. Plus de 10 000 nouvelles unités de logement sont en cours de construction, ce qui entraînera le transfert illégal de milliers et de milliers de colons israéliens supplémentaires si l'on n'y met pas fin. L'année 2020 a commencé de la même manière, avec l'annonce sans vergogne par Israël de plans pour 2 000 unités de logement supplémentaires.

La violence et la terreur des colons israéliens contre les civils palestiniens, y compris les enfants, se sont également poursuivies sans relâche. Quelque 256 attaques dite du « prix à payer» ont été enregistrées en 2019, dont 50 ont été perpétrées par des milices et des gangs terroristes, causant des décès, des blessures, des dommages aux habitations, aux églises, aux mosquées, aux vergers et aux véhicules.

Les menaces d'annexion se sont également accrues en 2019. Alors que les responsables israéliens continuent de se vanter de l'annexion illégale de Jérusalem-Est par Israël et poursuivent ouvertement des mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut juridique de la ville sans la moindre contestation, leur appétit expansionniste s'est accru.

Il est clair que les responsables israéliens pensent qu'ils ont obtenu le soutien des États-Unis pour un tel projet illégal, notamment après la décision de décembre 2017 concernant Jérusalem et l'annonce de novembre 2019 sur les colonies, et ils n'ont aucun respect pour le droit - en l'occurrence, le droit international. Les récentes déclarations de l'Ambassadeur des États-Unis en Israël, qui a promis de tout accorder à Israël, n'ont fait que renforcer cette conviction, comme en témoignent les vœux constants d'annexion du Premier Ministre Netanyahu, notamment sa récente déclaration selon laquelle

> « Nous allons faire reconnaître par les États-Unis notre souveraineté dans la vallée du Jourdain, dans toutes les colonies, celles des blocs et celles qui sont au-delà.»

En 2019, les démolitions se sont également multipliées. Israël a détruit ou saisi 617 maisons et biens palestiniens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, déplaçant ainsi 898 Palestiniens par la force. En plus des habitations, des projets humanitaires financés par des donateurs, des puits d'eau, des structures agricoles et des panneaux solaires ont été détruits, la plupart dans la zone dite C de la Cisjordanie, qui est ouvertement ciblée pour être annexée par Israël.

Au cours des dix dernières années, plus de 10 000 Palestiniens ont été déplacés par les démolitions israéliennes et la menace d'un déplacement plane sur des milliers d'autres, dont un grand nombre de réfugiés et la majorité des personnes vivant à Jérusalem-Est occupée et dans ses environs. Les menaces constantes de démolition de Khan el-Ahmar et de transfert forcé de ses habitants reflètent cette dure réalité.

> « Détruisez Khan el-Ahmar demain matin; détruisez tous les jours un avant-poste arabe ou européen illégal... Tout comme dans une guerre, ce qui est le cas, faites payer un lourd tribut à toutes les parties. L'année suivante, vous serez soutenus par les États-Unis, et ce sera bien suffisant».

Ce sont les paroles du Ministre israélien des transports. De même, un membre de la Knesset a déclaré :

> « L'avenir de la Judée-Samarie se décidera en actes, pas en paroles. Khan el-Ahmar doit être éliminé immédiatement.»

Ces deux déclarations ont été faites à la suite de la décision de la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir une enquête sur les crimes de guerre commis en Palestine, alors que des politiciens israéliens se joignent au Premier ministre et à d'autres responsables pour se moquer de la Cour, afficher leurs intentions de commettre d'autres crimes et rivaliser en matière de criminalité. Ces provocations et incitations ouvertes se sont intensifiées tout au long de l'année, y compris les provocations contre les lieux saints de Jérusalem-Est occupée. Les responsables israéliens continuent de violer de manière irréfléchie le statu quo historique de Haram el-Charif, de manquer de respect à

la tutelle de la Jordanie et d'appeler à la prise de contrôle par Israël de ce lieu saint, alimentant le radicalisme des extrémistes juifs et attisant les flammes d'une guerre de religion.

Tout cela a aggravé les difficultés et les souffrances de la population civile palestinienne, dévastant des millions de vies. Dans le même temps, ils portent gravement atteinte aux perspectives de paix, rendant plus éloignée que jamais la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, et plus probable la réalité d'un apartheid d'un État unique, au détriment de tous ceux qui vivent sur ces territoires jusqu'à nouvel ordre.

À moins d'une action immédiate et concrète, fondée avant tout sur l'application du principe de responsabilité au regard du droit international, les perspectives pour cette nouvelle année seront tout aussi sombres, voire pires. Il y a quelques semaines, nous avons entendu de nobles déclarations sur la Charte des Nations Unies dans cette salle (voir S/PV.8699). Le consensus était clair sur chaque engagement exprimé. Le respect de la Charte et du droit international est essentiel pour garantir la paix et la sécurité mondiales et la viabilité de l'ordre international fondé sur des règles. Pourtant, certains continuent à fouler aux pieds le droit de manière irresponsable, sans se soucier des conséquences.

Depuis des décennies, Israël, la Puissance occupante, foule aux pieds la Charte, les résolutions de l'ONU et toutes les dispositions pertinentes du droit international. À l'instar de criminels de guerre, même la menace d'une enquête de la CPI n'a pas dissuadé les hauts fonctionnaires et les commandants militaires israéliens, qui continuent de défier ouvertement le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble. Par conséquent, nous devons appeler une fois de plus à des mesures visant à faire respecter l'état de droit. Il s'agit d'une responsabilité et d'une obligation urgentes qui incombent collectivement au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à la CPI et à tous les États.

Il est grand temps de mettre fin à la politique de deux poids, deux mesures, qui a permis à Israël de jouir d'une telle impunité. Il est grand temps de dire « ça suffit ! ». Cela n'a aucun sens de parler avec éloquence du droit, des principes et des engagements internationaux, tout en permettant qu'ils soient bafoués et ridiculisés systématiquement et sans conséquence. Pour faire respecter la Charte, il faut la défendre en toutes circonstances et insister sur le respect de ses dispositions, sans exception aucune. En cas de violation de la Charte, il faut impérativement appliquer le principe de responsabilité.

Toutes les activités de colonisation menées par Israël en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est, doivent être condamnées, et ni les menaces ni les tentatives d'annexion ne doivent rester sans suite. Il faut y couper court immédiatement. La Charte doit être respectée. L'interdiction de l'acquisition de territoire par la force doit être respectée. Les résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016), doivent être respectées. Cela signifie la cessation complète de toutes les activités de peuplement menées par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que de toutes les mesures d'annexion et de toutes les autres politiques et pratiques illégales, y compris les peines collectives, et la fin du blocus illégal imposé à Gaza et de tous les actes de provocation, d'incitation et de violence.

Si Israël continue de défier la communauté internationale, il ne faudra pas hésiter à poursuivre en justice les auteurs de ces actes et à imposer des sanctions - je répète, des sanctions. En effet, si le principe de responsabilité n'est pas appliqué, il est clair qu'Israël persistera dans ses crimes, causant davantage de souffrances humaines, détruisant irréversiblement la solution des deux États et exacerbant le conflit, avec de graves conséquences. Il faut éviter ce scénario catastrophe. En outre, tous les acteurs doivent s'acquitter de leurs devoirs et de leurs promesses d'œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la justice.

Il ne s'agit pas d'une attaque contre Israël, mais d'un appel au respect du droit et de nos valeurs communes – les fondements d'un monde sûr, pacifique et prospère –, à la protection des droits de la personne et à la recherche d'une solution juste permettant de mettre enfin un terme à ce conflit tragique. On ne saurait trop insister sur la nécessité urgente de bloquer les projets d'annexion israéliens. Il faut agir immédiatement avant qu'il ne soit trop tard – prévention, prévention, prévention. Nous devons arrêter l'annexion avant qu'elle n'ait lieu. Il est de notre responsabilité collective de le faire. Toute discussion sur les plans de paix, qui pourraient être publiés bientôt, doit porter sur la concrétisation de l'indépendance et de la souveraineté palestiniennes, et non sur la promotion de l'annexion israélienne. Je le répète, pas sur la promotion de l'annexion israélienne.

Les initiatives qui entérinent de tels stratagèmes illégaux et s'écartent du consensus mondial consacré par les résolutions du Conseil doivent être rejetées et sont

vouées à l’échec, comme tous ici, à l’exception d’une délégation, l’ont répété à maintes reprises au Conseil. Toute initiative qui n’est pas ancrée dans le consensus mondial, le droit international et les résolutions de l’ONU est vouée à l’échec. Tous ici l’ont dit. La représentante du Royaume-Uni, le représentant de la France, le représentant de l’Allemagne et les autres membres du Conseil répètent sans cesse ce message. Toute initiative qui n’est pas ancrée dans un consensus mondial pour mettre fin à l’occupation afin de préserver la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, sans aucune modification, autres que celles convenues par les deux parties par la voie de négociations, échouera – je le répète, échouera.

En cette année où nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l’Organisation des Nations Unies, nous appelons à un engagement renouvelé en faveur de la Charte. Au cas où le Conseil de sécurité continuerait d’être empêché de s’acquitter des devoirs que lui impose la Charte, nous appelons tous les États, individuellement et collectivement, à agir dans le respect de leurs obligations politiques, juridiques et morales et du consensus international de longue date pour trouver une solution juste à la question palestinienne. Ce n’est qu’ainsi que nous pourrons éviter la catastrophe et faire en sorte qu’une solution juste soit non seulement possible mais inévitable. Une telle solution doit permettre de mettre fin à l’occupation israélienne et de concrétiser l’indépendance de l’État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de l’ONU, des principes de Madrid et de l’Initiative de paix arabe, ainsi qu’une solution juste à la situation difficile des réfugiés de Palestine sur la base de la résolution 194 (II) de l’Assemblée générale.

Si le début de cette année ne donne guère d’espoir, nous ne sommes pas pour autant désespérés. Malgré l’adversité et les revers, nous sommes déterminés à lutter pour nos droits, notamment le droit à l’autodétermination, et nous sommes fermement convaincus que la justice est inévitable. Les Palestiniens n’iront nulle part. Des millions de Palestiniens sont implantés dans notre patrie, et personne ne peut les expulser de notre patrie.

À ceux qui croient que la destruction de la solution des deux États mettra fin à la lutte des Palestiniens pour la liberté, nous disons qu’ils ont tort - ils ont absolument tort. Malgré toutes les difficultés, nous ne renoncerons jamais à nos aspirations nationales légitimes pour que le peuple palestinien puisse vivre librement et dans des conditions d’égalité dans sa patrie, aux côtés de tous ses voisins, y compris le peuple israélien, dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d’Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Qu’il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

Aujourd’hui, je voudrais m’adresser à un peuple dont l’histoire et le patrimoine sont d’un richesse incroyable, un peuple qu’Israël considère comme un partenaire dans la construction d’un avenir meilleur au Moyen-Orient – le peuple iranien. Malheureusement, le peuple iranien est dirigé par un régime qui demeure la plus grande menace pour la paix et la sécurité dans la région.

Le régime a fièrement annoncé qu’il enrichissait plus d’uranium qu’avant le désastreux accord sur le nucléaire iranien. Il soutient et finance la terreur, au lieu d’investir dans son propre peuple. Ses forces tirent à balles réelles sur les manifestants. Le régime a carrément menti à la communauté internationale afin de dissimuler ses sinistres agissements qui ont coûté la vie aux 176 passagers et membres d’équipage qui étaient à bord d’un avion ukrainien.

Il est encourageant de voir que de plus en plus de pays prennent des mesures pour tenir le régime responsable, mais beaucoup plus peut et doit encore être fait. Voir le courageux peuple iranien, opprimé par son propre gouvernement pendant des décennies, ne plus se laisser faire est une véritable source d’inspiration. En descendant dans la rue et en revendiquant ses droits, le peuple iranien risque sa vie.

Je voudrais donc profiter de cette occasion pour m’adresser directement au peuple iranien. Nos voisins persans possèdent un héritage extrêmement riche dont ils peuvent être fiers. Depuis l’époque de l’Empire achéménide en 550 avant J.-C., le peuple persan a apporté des contributions fondamentales à l’humanité. Il a donné au monde sa première déclaration des droits de l’homme et sur l’égalité raciale, qui a libéré les esclaves et donné aux personnes le droit de choisir leur religion. Il a créé le premier système d’imposition et le premier service postal au monde. Il a inventé le premier système d’approvisionnement en eau, le premier réfrigérateur, l’algèbre, l’animation, les échecs et bien d’autres choses encore.

Le contraste saisissant entre la richesse de son histoire et le régime actuel est difficile à croire. Que le peuple qui a inventé les droits de l'homme et protégé la liberté de religion soit dirigé par un régime qui piétine les deux est une aberration. C'est cette absurdité qui l'amène aujourd'hui à défendre son héritage et la riche histoire de son pays, et, alors que la République islamique fait tout ce qu'elle peut pour le faire taire, à se tenir debout, fort et fier. Il ne se laisse pas décourager par la violence ou la menace d'emprisonnement. Il se refuse à permettre que les violations de sa liberté d'expression l'empêchent de faire entendre son message. Je dis aujourd'hui au peuple iranien qu'Israël est de son côté.

Les Iraniens protestent parce qu'ils sont fatigués d'être trompés par leur gouvernement. Qu'il me soit permis de raconter au Conseil l'histoire d'une courageuse Iranienne. Nikta Esfandani a eu le courage de se joindre aux manifestations en novembre et de se battre pour son avenir. Hélas, elle a été abattue par le régime lors d'une de ces manifestations. Elle avait 14 ans. Comme si cette tragédie ne suffisait pas, le régime a ensuite tenté de dissimuler les raisons de sa mort. Au début, il a annoncé que son décès avait été causé par autre chose, puis il a forcé ses parents à dire qu'elle était morte d'empoisonnement.

Il semble que toutes les options soient envisageables pour le régime, sauf celle de prendre ses responsabilités. La récente mascarade autour de l'accident de l'avion de ligne ukrainien n'est que la partie émergée de l'iceberg, mais elle a suffi à ébranler la machine de propagande du régime.

Gelare Jabbari était présentatrice de la société de radio et télédiffusion de la République islamique d'Iran, dont le chef est directement nommé par le Guide suprême. Jabbari a démissionné à la suite de l'accident de l'appareil de la compagnie aérienne ukrainienne. Après avoir annoncé sa démission, elle a écrit au peuple iranien, lui demandant de lui pardonner les 13 années pendant lesquelles elle lui avait menti. Le régime iranien ment à son peuple et à la communauté internationale. Il ment sur son programme nucléaire et sur ses ambitions régionales fondées sur la terreur. Le peuple iranien sait que le moment est venu pour la communauté internationale de reconnaître que le régime iranien ment et qu'on ne peut pas lui faire confiance.

Les Iraniens protestent parce qu'ils sont fatigués de voir le régime négliger l'économie et, au lieu de cela, dépenser des milliards pour ses sbires. L'Iran souffre de graves problèmes d'infrastructure, d'un secteur bancaire malade et d'une corruption généralisée. D'après les prévisions, en mars de cette année, 57 millions d'Iraniens vivront sous le seuil de pauvreté absolue. En conséquence, l'Iran connaît le plus grand exode des cerveaux au monde. Chaque année, quelque 150 000 des meilleurs ingénieurs, pilotes, médecins et autres cadres très demandés quittent le pays à la recherche d'un endroit où ils peuvent aller et venir et vivre sans avoir peur de la République islamique.

Pourtant, le régime continue de négliger son peuple et de gaspiller de l'argent dans la violence et le terrorisme. Depuis le début du conflit en Syrie, l'Iran a dépensé au moins 30 milliards de dollars pour soutenir le Président syrien Bashar Al-Assad. Chaque année, il transfère 700 millions de dollars au Hezbollah et 100 millions de dollars au Hamas et au Jihad islamique palestinien. Ces montants sont dérisoires en comparaison des 100 milliards de dollars que le régime a dépensés pour son programme nucléaire. Il ne fait aucun doute que cet argent pourrait être mieux dépensé sur le plan intérieur, mais nous savons tous que le régime n'a que faire du peuple iranien.

Les Iraniens protestent parce qu'ils sont fatigués de la violence et de se faire tirer dessus par leur propre gouvernement. Le régime iranien faisant tout pour dissimuler ses crimes, on ne connaît pas le nombre exact de civils qui ont perdu la vie dans des manifestations depuis novembre 2018, mais certains rapports vont jusqu'à parler de 1 500 – 1 500 Iraniens tués par leur gouvernement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

La violence de la République islamique ne se limite pas à l'Iran, pas plus que les critiques à son encontre. Le régime a utilisé ses relais pour répandre la violence et la terreur dans toute la région. Au cours du récent débat du Conseil de sécurité sur le respect de la Charte des Nations Unies, nous avons tous entendu notre collègue, le représentant du Yémen, dire que son pays subissait la pire crise humanitaire au monde. Il a attribué la responsabilité de la guerre dans ce pays aux « milices houthistes, appuyées par le régime iranien » (*S/PV.8699 (Resumption 1), p. 5*). Il a dénoncé le régime. La République islamique répand la violence à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, et son peuple en a assez.

La révolution islamique a dépouillé le peuple iranien de ses droits et l'a transformé en un pion dans le projet de domination régionale du régime. C'est une victime du régime. Que les choses soient claires : la campagne contre les ambitions nucléaires de l'Iran,

son programme de missiles balistiques et ses visées régionales est une campagne contre le régime iranien et non contre le peuple iranien. Nous devons donner le pouvoir au peuple iranien. Israël considère le peuple iranien comme un partenaire dans l'avènement d'un avenir meilleur, plus sûr et plus prospère au Moyen-Orient. Ce que nous dit aujourd'hui le peuple iranien, c'est qu'il nous considère également comme des partenaires.

Le peuple iranien mérite un gouvernement qui le respecte et le protège, et non un gouvernement qui tue et maltraite. La communauté internationale doit soutenir le peuple iranien. Nous ne devons pas permettre que sa voix soit étouffée par le blocage de l'accès à Internet, l'emprisonnement ou la mort. Une plus forte pression doit être exercée sur le régime. Il faut veiller à ce que toutes les sanctions et tous les embargos soient maintenus, et il faut en adopter de nouveaux. C'est le seul moyen de garantir la sécurité du peuple iranien et du monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Mme DiCarlo, de son exposé. Il n'est pas facile d'aborder ces questions de façon équitable, et nous apprécions les efforts qu'elle-même et son équipe déploient à cet effet. Je remercie également la Sous-Secrétaire générale, Mme Mueller, de son exposé.

Comme je l'ai déjà souligné à maintes occasions, si nous voulons accomplir des avancées réelles vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient, le Conseil doit traiter cette question de manière plus impartiale. Étant donné qu'Israël va probablement continuer de faire l'objet de critiques qui sont injustement subjectives, je vais prendre quelques instants pour faire la lumière sur les contributions d'Israël à la communauté internationale et reconnaître publiquement toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour faire ces contributions.

Cette semaine et la semaine prochaine, à New York et dans le monde entier, nous commémorerons le soixante-quinzième anniversaire de la libération d'Auschwitz. Personne dans cette salle ne devrait avoir besoin qu'on lui rappelle les horreurs qui se sont produites juste à l'extérieur de Cracovie et dans toute l'Europe durant la Seconde Guerre mondiale. Ce sont les horreurs qui nous ont poussés à dire « plus jamais ça! ».

Si nous ne pourrons jamais oublier les horreurs incomparables commises durant l'Holocauste, les Israéliens se tournent systématiquement vers l'avenir et cherchent des moyens d'améliorer la vie de toutes les personnes. Des Israéliens ont reçu 13 prix Nobel, notamment de chimie et d'économie. Ils ont perfectionné la technologie d'irrigation au goutte-à-goutte, qui permet de nourrir un nombre incalculable de personnes dans des environnements désertiques dans le monde entier. Ils ont perfectionné des techniques chirurgicales, qui ont amélioré l'efficacité des opérations médicales.

De fait, alors que le monde critique Israël, Israël est en train de créer un monde meilleur. Le Conseil ne doit pas perdre ce fait de vue. Je ne le permettrai pas, et j'appelle plutôt mes collègues à adopter une approche plus digne d'un Conseil qui se consacre à la paix et à la sécurité internationales – une approche axée sur l'acteur régional qui alimente les divisions, la violence et la haine; le régime qui finance et forme des militants dont le but est la destruction d'Israël; le régime qui fournit des armes et d'autres formes d'appui aux houthistes et au Hezbollah, soutient le régime d'Assad et cherche à s'ingérer dans la démocratie fragile de l'Iraq; le régime qui abat ses propres citoyens lorsqu'ils manifestent contre la corruption, les mensonges et la mauvaise gestion des dirigeants.

Pourtant, même s'il prône depuis longtemps l'oblitération d'Israël et s'attaque agressivement à la paix et à la sécurité régionales, l'Iran échappe trop souvent au regard attentif de cet organe. Lorsque l'Iran a attaqué des pétroliers dans le golfe Persique et des infrastructures énergétiques en Arabie saoudite l'année dernière, le Conseil a gardé le silence. Lorsque l'Iran a fourni des armes aux houthistes et au Hezbollah, le Conseil a gardé le silence. Lorsque l'Iran s'est érigé en soutien de la répression brutale du régime d'Assad contre son propre peuple, le Conseil a gardé le silence.

Ce n'est pas comme si le comportement malveillant de l'Iran échappait au Conseil. Il a été établi de manière incontestable par l'ONU, ou est tout simplement explicite. Notre incapacité à éliminer le rôle central que joue l'Iran dans la déstabilisation de la région envoie un message extrêmement néfaste à ceux qui œuvrent à l'instauration d'une paix et d'une prospérité durables dans la région. Elle ne fait qu'encourager une accentuation de l'instabilité, qui menace plus encore la paix à laquelle nous aspirons tous.

J'ai déjà dit qu'Israël n'avait pas de meilleur ami que les États-Unis, et je le répéterai aujourd'hui – que ce soit en rappelant au monde les importantes contributions d'Israël à la paix et à la prospérité mondiales ou en lui

remémorant ce que fait l'Iran pour contrer les initiatives de paix. Le Président Donald Trump et le peuple américain feront le nécessaire pour se tenir aux côtés de notre partenaire, notre allié, et, bien sûr, notre ami encore et toujours.

Mme Van Vlierberge (Belgique) : Je remercie Mme Rosemary DiCarlo et Mme Ursula Mueller pour leurs exposés détaillés. L'exposé de Mme Mueller, en particulier, nous rappelle que la situation humanitaire en territoire palestinien occupé requiert toute notre attention.

La Belgique s'inquiète notamment du sous-financement du plan d'intervention humanitaire et des programmes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et invite la communauté internationale à s'engager plus activement dans ce secteur. Je voudrais souligner le rôle indispensable que joue l'UNRWA en l'absence d'un règlement durable du conflit. La Belgique continuera à soutenir pleinement son mandat.

La solution à deux États, à laquelle nous réitérons une fois de plus notre attachement, exigera un environnement international, et surtout régional, apaisé, loin des développements de ces dernières semaines. Nous condamnons fermement toutes les politiques qui mettent la perspective de la solution à deux États en péril. Comme nous l'avons entendu, la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se poursuit, accompagnée de mesures telles que des déplacements forcés, des expulsions et des démolitions.

Nous appelons les autorités israéliennes à mettre un terme à cette politique de colonisation, qui est illégale au regard du droit international, y compris la résolution 2334 (2016). En 2019, 97 structures financées par l'Union européenne ont été démolies, soit une hausse de 90 % par rapport à 2018. Nous exhortons les autorités israéliennes à mettre fin à ces démolitions et à restituer, ou à accorder des compensations suite aux dommages encourus, au bénéfice de la population palestinienne, et ce conformément au droit international humanitaire.

La poursuite de la politique de colonisation participe d'une annexion rampante, qui se caractérise aussi par l'application par Israël d'un double système juridique au-delà de la Ligne verte. La constitution d'un comité interministériel israélien chargé de faire des propositions en matière d'annexion est également un développement préoccupant à cet égard. Comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, toute annexion unilatérale va à l'encontre de l'ordre international et ne saurait être reconnue par la Belgique.

Nous sommes fortement préoccupés par l'augmentation de la violence des colons, et nous encourageons les autorités israéliennes à prévenir cette violence et à lutter efficacement contre l'impunité. Par ailleurs, l'évolution de la situation à Issaouïyé et l'augmentation sensible de la violence sont aussi source d'une vive préoccupation. Les acteurs responsables sur le terrain doivent faire preuve de calme et de retenue afin d'empêcher toute escalade. Les incursions des forces de l'ordre israéliennes se multiplient, et nombre d'entre elles ont lieu à proximité d'écoles. Nous rappelons l'obligation d'Israël de protéger, de respecter et de mettre en œuvre les droits de l'enfant, en veillant à ce que les écoles soient pour les enfants des espaces sûrs inviolables.

Les escalades de violence récurrentes à Gaza nuisent également à la perspective d'une paix durable et stable. Tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs, est inacceptable, et l'impunité ne peut prévaloir. Les règles du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent être respectées.

La décision prise par Israël de retenir une partie des fonds des recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne en application du Protocole de Paris risque d'augmenter les tensions. Nous encourageons les deux parties à poursuivre les négociations afin de trouver une solution durable. Nous réitérons l'importance de fixer une date pour la tenue d'élections législatives et présidentielle sur l'ensemble du territoire palestinien, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Dans cette perspective, il est indispensable que toutes les parties concernées coopèrent pour permettre la tenue d'élections dans un environnement inclusif, propice à la participation pleine, significative et active de tous les citoyens, y compris des femmes et des jeunes.

Pour terminer, la Belgique souhaite se rallier et s'associer à la position qui sera exprimée plus tard dans ce débat par l'Union européenne.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais reprendre là où ma collègue de la Belgique a terminé, c'est-à-dire en souscrivant à la position commune de l'Union européenne, qui sera exprimée dans le cours de nos discussions.

En tant qu'Ambassadeur d'Allemagne, je voudrais me faire l'écho de ce que l'Ambassadrice des États-Unis vient de dire à propos de l'Holocauste, et de ce qu'elle a dit sur le fait que nous commémorons ces jours-ci la libération d'Auschwitz. Dans ce contexte, il est très important de dire que nous ne devons jamais nous relâcher dans la lutte contre l'antisémitisme.

En ce qui concerne les remarques faites par mon collègue d'Israël, je voudrais reprendre ce qu'il a dit concernant le respect du peuple iranien, ainsi que concernant la conduite de la politique iranienne, tant au regard du respect des droits de la personne que vis-à-vis de la politique étrangère de l'Iran, par laquelle il appuie les mouvements terroristes dans la région. Il y a un point que je voudrais souligner, qui est également très important dans le contexte de notre débat sur le Moyen-Orient, et c'est l'appel lancé à l'Iran pour qu'il reconnaisse enfin Israël et son droit à exister.

Pour revenir au débat, je voudrais également reprendre là où le représentant de la Palestine a terminé, à savoir en rappelant au Conseil le débat qui s'est tenu il y a une semaine (S/PV.8699). Le Conseil a alors publié une déclaration du Président (S/PRST/2020/1) dans laquelle nous avons exprimé notre respect pour le droit international et affirmé que l'ordre international devait être fondé sur le droit international. Nous devons respecter cette déclaration et la mettre en œuvre. Comme je l'ai déjà dit dans cette salle, le droit international n'est pas un menu à la carte. Il nous incombe donc à tous de mettre en œuvre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Ce sont des dispositions contraignantes du droit international; et parmi elles figurent plusieurs résolutions sur le Moyen-Orient. Elles sont toutes résumées dans la dernière résolution adoptée sur la question, la résolution 2334 (2016). Selon ce texte, comme selon les précédents, les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. Les annexions qui ont été annoncées, et qui font maintenant partie des arguments de la campagne électorale israélienne, sont une violation du droit international. Il en va de même des changements de statut de Jérusalem. Ils constituent eux aussi une violation du droit international.

On oublie parfois que la résolution 2334 (2016) est une résolution très équilibrée, et qu'elle condamne également tous les actes de terreur, d'incitation et de provocation, la violence contre les civils et les déclarations incendiaires. L'Allemagne condamne toutes les attaques contre Israël. Les tirs de roquettes depuis Gaza sont tout simplement inacceptables. L'Allemagne est fermement attachée au droit d'Israël à la légitime défense et à son droit de répondre de manière proportionnée aux attaques.

En guise de conclusion, je souhaiterais faire trois remarques. Nous appuyons vivement la tenue d'élections dans les territoires palestiniens, y compris à Jérusalem-Est. Il serait très important que le gouvernement palestinien soit ancré dans la démocratie. Je reprends à mon compte ce que Mme Mueller a dit à propos de la terrible situation humanitaire. À cet égard, je voudrais une nouvelle fois confirmer notre attachement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Allemagne contribue de manière significative à l'UNRWA. Nous pensons que l'Office est crucial pour la stabilité régionale, comme pour l'acheminement de l'aide humanitaire, les écoles, les systèmes de santé et les hôpitaux. Jusqu'ici, personne n'a réussi à m'expliquer vers quel autre organisme le peuple palestinien pourrait se tourner pour aller à l'école ou à l'hôpital, si ce n'est vers l'UNRWA.

M. Abarry (Niger) : Ma délégation se félicite de l'organisation de cette séance consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais remercier Mme DiCarlo et Mme Muller pour le tableau de la situation qu'elles viennent de nous présenter et qui est parlant. Il doit nous interpeller.

En adoptant la résolution 2334 (2016), le Conseil de Sécurité a décliné un certain nombre d'attentes et de recommandations qui, si elles avaient été appliquées, auraient pu faire avancer le processus de paix israélo-palestinien. Hélas, trois ans après, ma délégation constate avec grande préoccupation que la situation sur le terrain continue de se dégrader davantage, notamment dans les territoires occupés et dans la bande de Gaza sous blocus. Cette situation rend particulièrement difficiles les conditions de vie des populations palestiniennes. La poursuite des activités de colonisation menées par Israël, y compris dans Jérusalem-Est, les saisies ou démolitions des infrastructures palestiniennes et autres expulsions sont des actes contraires au droit international et violent les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

Aussi ma délégation condamne-t-elle sans ambages les propos haineux et incendiaires de tous bords qui sont tenus ces derniers temps, souvent à des fins électoralistes. Les effets de ces agissements ne feront qu'approfondir la méfiance et la division et, partant, éloigneront toute chance de reprise du dialogue

entre les deux parties, dialogue qui est aujourd'hui malheureusement au point mort.

Le Niger fonde l'espoir que les élections générales prochaines, en Israël comme en Palestine, enclencheront une nouvelle dynamique pour la reprise du dialogue entre les deux parties et poseront véritablement les jalons de négociations sincères, en vue d'une solution à ce conflit qui n'a que trop duré.

Sur le plan sécuritaire, mon pays déplore la recrudescence des actes de provocation dans les territoires occupés, ainsi que l'usage disproportionné de la force par les services de sécurité israéliens dans la répression des manifestations pacifiques, notamment dans la bande de Gaza. Le cycle vicieux de tirs de roquettes et de représailles aveugles qui s'en suivent doit cesser, pour protéger de part et d'autre les populations civiles qui en paient le prix.

Les parties au conflit doivent œuvrer à la désescalade, y compris aux travers des différentes facilitations existantes. La situation dans la région reste très volatile du fait de certains incidents graves qui se sont produits ces dernières semaines, tels que l'assassinat du général iranien, les tirs de missiles iraniens sur les bases américaines qui s'en sont suivis, la poursuite des émeutes au Liban et en Iraq, la crise en Syrie, et les rebondissements sur l'accord nucléaire iranien, pour ne citer que ceux-là.

Pour mon pays, le maintien du blocus de la bande de Gaza et les autres restrictions imposées en termes de mouvements de personnes et de biens et d'accès aux services sociaux de base, notamment aux femmes et aux enfants, sont inacceptables. Les pénuries endémiques de toutes sortes causées par ce blocus rendent la vie des populations gazaouites insoutenable, et, à terme, risquent de conduire à plus d'actes de violence et de désespoir, surtout de la part des jeunes désœuvrés de cette enclave.

À cet égard, je voudrais ici réaffirmer le soutien de ma délégation aux efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et me féliciter du renouvellement de son mandat par le Conseil de sécurité en décembre dernier. Nous appelons tous les donateurs à apporter leur précieux appui à l'Office pour qu'il continue ses services vitaux en faveur des populations qui en ont grandement besoin. Il s'agit, ce faisant, de protéger les droits fondamentaux et la dignité du peuple palestinien.

En conclusion, je voudrais exhorter la communauté internationale à poursuivre ses efforts dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien qui prenne en compte les aspirations sécuritaires d'Israël et les droits légitimes et inaliénables des Palestiniens, y compris leur droit à l'auto-détermination. Ma délégation réaffirme sa position en faveur d'une solution à deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967. Toute solution basée sur la force, et donc unilatérale, ne fera qu'aggraver davantage la situation. À cet égard, le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités, conformément à la Charte, pour faire respecter ses propres résolutions afin que, comme tous les peuples, le peuple palestinien jouisse de la paix, de la sécurité, et qu'il voie enfin sa dignité être respectée.

M. Baati (Tunisie) (*parle en arabe*) : Nous tenons à remercier Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son précieux exposé. Nous voudrions également remercier Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, des importantes informations qu'elle nous a fournies.

La question palestinienne, qui est l'essence même du conflit israélo-arabe, existe depuis plusieurs décennies. Au cours de ces décennies, le monde a connu des transformations et des événements importants, alors que cette question persiste et n'a pas encore été réglée. Au contraire, la situation dans les territoires palestiniens occupés continue de se détériorer en raison de l'obstination d'Israël, la Puissance occupante, à poursuivre ses pratiques contre le peuple palestinien et à mettre en œuvre ses plans de peuplement expansionnistes, en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). Cette conduite constitue un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et compromet toute possibilité de parvenir à une paix juste et globale.

Malgré toutes les résolutions de l'ONU sur la question palestinienne et la situation au Moyen-Orient en général, y compris le Golan arabe syrien occupé et les territoires libanais occupés, l'intransigeance d'Israël ne se limite pas au non-respect de toutes ces résolutions; il a plutôt adopté une dangereuse approche d'escalade en prenant de nombreuses mesures unilatérales qui consacrent l'occupation et sapent les fondements et les termes de référence du règlement.

Dans ce contexte, nous voudrions exprimer une fois de plus notre profonde préoccupation face aux appels à l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie et à la poursuite de la mise en œuvre de certains projets de peuplement dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous sommes également très préoccupés par le blocus qui continue d'être imposé à la bande de Gaza et par les mesures visant à imposer des restrictions à l'économie palestinienne.

Les faits et les chiffres terribles présentés par Mme Mueller ce matin concernant la détérioration des conditions de vie et de sécurité ainsi que des conditions économiques résultant de la poursuite des pratiques illégales de la Puissance occupante sont des indicateurs préoccupants de la façon dont la situation risque de se détériorer davantage, non seulement dans les territoires palestiniens mais aussi dans l'ensemble de la région. En conséquence, nous demandons qu'il soit mis fin à ces pratiques et que des efforts sérieux soient déployés pour trouver une solution juste et globale.

En outre, la Tunisie rejette les pratiques visant à modifier le statut juridique, historique et démographique de Jérusalem, ainsi que la profanation des lieux saints islamiques et chrétiens. La Tunisie réaffirme son appui à la tutelle historique hachémite sur ces lieux saints et au rôle du Royaume hachémite de Jordanie dans la gestion, l'entretien et la protection du Haram el-Charif. Cet appui se fonde sur notre position ferme en faveur de la justice, de la légitimité internationale et de la paix.

La Tunisie continuera d'appuyer tous les efforts visant à relancer les négociations sur la base des termes de référence convenus, en particulier les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et la solution des deux États, seule solution réaliste et viable pour parvenir à une paix juste et globale. La réalisation de cet objectif est une priorité urgente pour rétablir la sécurité et la stabilité dans la région et exige que la communauté internationale assume ses responsabilités juridiques et politiques en veillant au respect du droit international et des résolutions de l'ONU, pour obliger Israël à mettre fin à son occupation et permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, au premier rang desquels le droit à l'autodétermination et à la création de son État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Étant donné que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous l'appelons à intensifier ses efforts pour mettre fin à ces pratiques israéliennes et pour régler le conflit. Nous réitérons l'importance pour le Conseil de sécurité d'effectuer une visite dans les territoires palestiniens occupés afin qu'il puisse constater par lui-même les conséquences tragiques de l'occupation sur la vie des Palestiniens et, par conséquent, prendre les mesures qui s'imposent pour y mettre fin.

La Tunisie souligne la nécessité de cesser de prendre les civils pour cible et appelle à l'activation des mécanismes internationaux existants, au respect du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève soient respectés et à ce que la protection nécessaire soit assurée au peuple palestinien jusqu'à ce qu'une solution au conflit soit trouvée et que toutes les questions relatives au statut final soient réglées. Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance fondamentale de la question des réfugiés palestiniens, la Tunisie réaffirme la nécessité de préserver le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de lui fournir des ressources financières suffisantes.

Nous soulignons également qu'il importe de parvenir à une réconciliation palestinienne et de faire en sorte que les frères palestiniens surmontent leurs différences et resserrent leurs rangs en vue de renforcer leur position de négociation et de réaliser les aspirations du peuple palestinien à la liberté et à l'indépendance.

Pour terminer, nous voudrions exprimer de nouveau nos préoccupations étant donné que la question palestinienne n'est pas toujours résolue et qu'aucune solution ne se profile à l'horizon. Les mesures unilatérales qu'Israël continue de prendre pour imposer une politique du fait accompli dans le but de contourner les termes de référence de la solution ne feront qu'exacerber les tensions et la violence, menaçant ainsi la sécurité et la stabilité régionales et internationales. La Tunisie souligne donc l'importance de préserver les termes de référence et de veiller à la mise en œuvre des résolutions de légitimité internationale, qui sont le fondement inébranlable de tous les efforts internationaux visant à instaurer une paix juste, globale et durable dans la région.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais revenir sur ce que l'Ambassadrice des États-Unis et l'Ambassadeur de l'Allemagne ont dit à propos de la commémoration de l'Holocauste, qui a bien sûr lieu cette année. Il s'agit d'une commémoration très importante. Certains d'entre

nous se joindront au Secrétaire général à New York ce week-end pour commémorer cet important anniversaire.

En ce qui concerne le présent débat public, l'année 2020 a commencé avec une nouvelle crise au Moyen-Orient à la suite du meurtre de Qasem Soleimani en réponse aux frappes des milices iraquiennes contre les bases de la coalition, et de la destruction de l'avion affrété pour le vol PS752 d'Ukraine International Airlines. Le Royaume-Uni continue d'exhorter toutes les parties à désamorcer les tensions après ces événements et l'Iran à saisir cette occasion pour sortir de son isolement et défendre ses intérêts légitimes dans la région par des moyens pacifiques et dans le plein respect des règles internationales. Je voudrais me faire l'écho de ce que le représentant allemand a dit à propos de la reconnaissance d'Israël dans ce contexte.

Comme il ressort des exposés que nous avons entendus aujourd'hui, il est juste que le Conseil maintienne son engagement à régler l'un des plus anciens conflits inscrits à son ordre du jour, à savoir le conflit israélo-palestinien. Nous avons clairement exprimé notre préoccupation quant à la situation sur le terrain qui, comme le Secrétaire général l'a noté dans son évaluation du mois dernier (voir S/2019/938), s'est détériorée ces trois dernières années, et les chiffres cités par le Secrétaire général sont troublants et choquants. Toutes les parties ont l'obligation de stopper cette détérioration et de créer un climat plus propice à la paix.

Pour Israël, cela signifie, premièrement, un arrêt immédiat de l'expansion des colonies. Nous condamnons l'annonce par le Gouvernement israélien ce mois-ci de nouveaux projets de construction de plus de 1 900 logements en Cisjordanie. La position du Royaume-Uni a toujours été que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et sapent la viabilité de la solution à deux États. Deuxièmement, Israël doit éviter de suggérer que certaines parties du territoire palestinien doivent être annexées. Une telle action serait contraire au droit international et nuirait aux efforts de paix, et ne doit donc pas rester sans réponse. Troisièmement, il faut mettre immédiatement fin à la démolition des maisons et des structures appartenant à des Palestiniens, ainsi qu'à l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons. Il est particulièrement préoccupant que des structures financées par des donateurs dans la zone C soient prises pour cible. Nous demandons aux autorités israéliennes de permettre de façon claire et transparente aux Palestiniens de construire dans la zone C.

J'en viens maintenant aux responsabilités des Palestiniens. Premièrement, nous condamnons sans réserve les attaques aveugles contre des civils israéliens perpétrées par des groupes tels que le Hamas et le Jihad islamique palestinien. De telles attaques sont totalement inacceptables et constituent une violation du droit international, et doivent cesser immédiatement. Deuxièmement, il faut redoubler d'efforts aux fins de la réconciliation palestinienne. Nous encourageons ceux impliquées dans le processus de réconciliation à faire en sorte que l'Autorité palestinienne puisse à nouveau assumer pleinement ses fonctions gouvernementales à Gaza et à veiller au respect des principes du Quatuor. Troisièmement, nous demandons à l'Autorité palestinienne d'arrêter dès que possible une date pour la tenue d'élections libres et régulières en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza. Des élections nationales véritablement démocratiques pour tous les Palestiniens sont essentielles pour l'établissement d'un État palestinien viable et souverain.

Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer pour identifier et contenir les futurs points chauds d'un conflit. La reprise possible des manifestations de la Grande Marche du retour en mars est l'un de ces points chauds. Des membres du Hamas ont par le passé exploité de façon cynique ces manifestations. L'attachement du Royaume-Uni à la sécurité d'Israël est sans faille. Toutes les manifestations doivent se dérouler dans le respect du principe de non-violence. Nous réitérons nos préoccupations de longue date quant à la manière dont les Forces de défense israéliennes répriment des manifestations non violentes, notamment au moyen d'un recours excessif aux balles réelles et à la force, et nous appelons Israël à respecter les principes de nécessité et de proportionnalité.

J'en viens maintenant à la situation économique et humanitaire à Gaza qui, comme on vient de nous le dire, reste dramatique. Le Royaume-Uni fournira à Gaza une aide humanitaire d'un montant d'environ 21 millions de dollars au cours de l'exercice fiscal en cours, et, pour aider à remédier aux causes sous-jacentes, nous avons plus que triplé notre financement des programmes de développement économique, fournissant quelque 75 millions de dollars entre 2018 et 2023. À terme, seuls la paix, la stabilité et l'assouplissement des restrictions de déplacement et d'accès permettront que les investissements nécessaires soient apportés de façon durable.

Nous comprenons et partageons la profonde frustration de toutes les parties face à l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Un règlement juste et durable qui mette fin à l'occupation et apporte la paix aux Israéliens et aux Palestiniens n'a que trop tardé. Nous restons attachés à la concrétisation de la solution à deux États, et notre position de longue date est claire : nous sommes en faveur d'un règlement négocié reconnu par toutes les parties, qui conduise à un Israël sûr et sécurisé vivant aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, basé sur les lignes de 1967, avec des échanges convenus de territoires, Jérusalem comme capitale partagée des deux États, et un règlement juste, équitable, accepté et réaliste de la question des réfugiés. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec nos collègues pour promouvoir nos objectifs communs de paix et de prospérité au cours de l'année à venir.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller de leurs exposés. Je m'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne.

Le seul moyen de parvenir à une paix durable et de répondre aux aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens, c'est une solution à deux États négociée, qui respecte les paramètres internationalement convenus et le droit international. Malheureusement, la situation sur le terrain se détériore et empêche que des négociations sérieuses reprennent afin de régler ce conflit de longue date. Je réitère l'importance d'une mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), notamment la demande qui y a été faite en faveur de mesures positives pour inverser les tendances négatives sur le terrain, qui compromettent la solution à deux États.

Nous sommes préoccupés par la poursuite des activités israéliennes de peuplement sur le territoire palestinien occupé, en violation du droit international. Nous demandons également à Israël de mettre fin aux démolitions de bâtiments appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, dont ont aussi été l'objet des projets financés par l'Union européenne et ses États membres. Concernant les appels récents à l'annexion de zones en Cisjordanie, je voudrais souligner qu'une telle annexion constituerait une grave violation du droit international et saperait les possibilités d'avancées dans le processus de paix.

Parvenir à un règlement politique durable du conflit israélo-palestinien requiert aussi des progrès en ce qui concerne la réconciliation intra-palestinienne. Nous encourageons toutes les factions palestiniennes à s'engager en faveur d'élections inclusives, globales et justes. La tenue d'élections dans tout le territoire palestinien, y compris en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza, serait importante pour renouveler la légitimité démocratique de l'Autorité palestinienne et garantir la solidité de ses institutions.

La situation à Gaza reste, hélas, précaire. Nous condamnons les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël. Cette violence aveugle et le fait de prendre pour cible de la population civile sont totalement inacceptables. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de prendre des civils pour cible, dans le respect de leurs obligations découlant du droit international humanitaire. Le cycle de violence à Gaza ne fera que causer un plus grand nombre de victimes civiles. Il y aggravera la situation humanitaire, provoquant de nouvelles souffrances et une montée de l'extrémisme.

Je voudrais également souligner l'importance d'un soutien continu à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui reste indispensable pour fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens, en particulier des soins de santé et l'éducation des enfants. L'Estonie a fourni des fonds supplémentaires ces dernières années en appui aux activités de l'UNRWA au Moyen-Orient.

S'agissant de la Syrie, nous voudrions réitérer notre appui à la résolution 2254 (2015). Comme indiqué dans cette résolution, le succès du processus politique est étroitement lié à un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien. Malheureusement, ce n'est pas le cas à Edleb, où la situation reste hautement explosive malgré les accords de cessez-le-feu répétés conclus entre les différentes parties au conflit. La poursuite des opérations militaires dans la région peut avoir de graves incidences humanitaires et entraîner un nouvel afflux de réfugiés, sachant que l'intensification des hostilités menace des millions de civils. La situation humanitaire dans la région reste épouvantable malgré la décision du 10 janvier de proroger le mandat du mécanisme d'aide transfrontières. Des millions de personnes continuent d'avoir besoin d'une assistance et d'une protection vitales. L'instabilité à Edleb et de nouvelles avancées militaires par le régime et ses alliés pourraient nuire aux perspectives d'une véritable transition politique.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe,

Mme Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale, Mme Ursula Mueller, de leurs exposés importants.

Tandis que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies s'approche, il nous est rappelé de nouveau qu'aucune paix durable ne peut être instaurée sans le respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que du multilatéralisme. L'absence de ces éléments, dans la pratique, a façonné le long conflit arabo-israélien et a rendu plus difficile la réalisation de la vision des deux États. Les tensions régionales récentes nous ont tous rappelé la nécessité cruciale de défendre les principes énoncés dans la Charte et le multilatéralisme. Nous exhortons encore une fois toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à reprendre le dialogue et à renouveler la coopération internationale. Qu'il me soit permis de souligner les points suivants.

Premièrement, il faut inverser d'urgence les tendances négatives. Les tendances négatives actuelles dans le conflit israélo-palestinien aggravent les risques pesant sur l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. S'agissant par exemple de la question des colonies de peuplement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé que 621 structures palestiniennes avaient été démolies ou saisies en Cisjordanie en 2019, déplaçant 914 Palestiniens. Ces chiffres représentent des augmentations de 35 % et de 95 % par rapport à 2018. S'il n'est pas mis fin à cette annexion de fait, elle causera de profondes souffrances humaines aux Palestiniens et rendra la paix et la stabilité impossibles à atteindre. Nous ne devons pas laisser de tels actes illégaux passer inaperçus. Le Conseil de sécurité doit plutôt aborder sérieusement le problème et trouver une solution durable fondée sur la Charte des Nations Unies et conforme à ses résolutions. À cet égard, je tiens à réaffirmer le profond attachement et le soutien de l'Indonésie à tous les efforts visant à remettre le processus de paix sur les rails, sur la base des paramètres internationalement convenus.

Deuxièmement, le Conseil doit défendre fermement le droit international et le multilatéralisme. Il ne doit pas rester silencieux face aux menaces israéliennes continues d'annexer officiellement le territoire occupé, y compris Jérusalem-Est. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil affirme que toutes les modifications aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations, constituent une violation flagrante du droit international. Il n'existe aucune autre façon d'avancer sur cette question, si ce n'est de veiller à ce qu'Israël se conforme au droit international et aux résolutions pertinentes.

Ma troisième et dernière observation concerne la situation humanitaire grave où se trouve le peuple palestinien. Il est impératif de mettre fin au blocus et aux restrictions connexes contre les civils de la bande de Gaza, car ils constituent un châtiment collectif contre le peuple palestinien, imposé en violation manifeste du droit international humanitaire. Entre-temps, l'expansion des colonies de peuplement illégales en Cisjordanie pose une grave menace contre la vie de tous les Palestiniens, notamment les femmes et les enfants.

Il incombe à la communauté internationale d'aider ceux qui supportent la situation humanitaire grave à Gaza, en Cisjordanie et dans les lieux de refuge. Je voudrais m'associer à d'autres collègues pour souligner le rôle vital de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), non seulement en tant que planche de salut mais aussi comme garantie du droit palestinien au retour. Je suis heureux d'avoir entendu la Secrétaire générale adjointe, Mme DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale, Mme Mueller, parler des capacités et aptitudes de l'UNRWA à augmenter le taux d'emploi des jeunes Palestiniens. C'est pourquoi nous continuons de soutenir l'UNRWA.

Je tiens à réaffirmer la solidarité du Gouvernement et du peuple indonésiens avec le peuple palestinien, ainsi que notre appui inébranlable à ses droits inaliénables.

La Sous-Secrétaire générale, Mme Mueller, nous a parlé de la situation critique de Salwa, de Jamil et Manar et d'Anas. Combien d'autres noms nous seront-ils mentionnés pour que la réalité et les souffrances du peuple palestinien prennent un visage humain? Voilà un tableau clair de ce qui se produit sur le terrain et de ce que nous devons tous faire pour que de telles souffrances ne perdurent pas.

Il est troublant d'entendre que, le premier jour de l'année 2020, les autorités israéliennes ont déraciné 147 oliviers dans le village d'Al-Jaba'a, à Bethléem, qui appartenaient à huit familles palestiniennes. Pour les Palestiniens et pour de nombreuses communautés, l'olivier représente la paix et la résilience. Dans le contexte actuel, l'olivier peut aussi représenter la vision des deux États – une vision de la paix au Moyen-Orient. Le Conseil continue d'avoir pour obligation de préserver cette vision, en tout premier lieu

dans l'intérêt du peuple palestinien, mais aussi pour la stabilité de la région et au-delà.

Enfin, j'ai du mal à comprendre comment nous sommes censés avoir un dialogue au Conseil alors que la délégation israélienne n'a pas répondu à une seule des questions posées aujourd'hui par nos collègues palestiniens. Nous devons avoir un dialogue dans cette salle. Nous devons avoir une discussion sur la façon de progresser. Mais le fait que le représentant d'Israël n'a pas évoqué une seule fois la Palestine dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui montre qu'il y a un défaut dans le processus et dans nos discussions jusqu'à présent. Je trouve cela ahurissant et honteux. Cela ne sert pas la cause de la paix. Il est temps que les membres du Conseil avancent et trouvent une solution.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, de leurs exposés édifiants, factuels et pourtant effrayants sur la situation entre Israël et la Palestine. L'exposé de Mme Mueller sur la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé nous a rappelé la sombre réalité, s'agissant en particulier des enfants palestiniens non accompagnés qui recherchent des soins médicaux dans des pays étrangers. Nous prenons note aussi du témoignage convaincant de l'Ambassadeur de l'État de Palestine.

Nous souhaitons aborder quatre questions ce matin, à savoir le processus politique, les préoccupations en matière de sécurité, l'accaparement continu de terres palestiniennes et la confiance entre Israël et la Palestine.

S'agissant d'abord à la situation politique, les nuages noirs qui planent sur le Moyen-Orient, les tensions entre les États-Unis et Israël et l'Iran, les tensions au Liban et les difficultés persistantes en Syrie, en Iraq et au Yémen détournent l'attention du problème fondamental dans cette région : le conflit israélo-palestinien. L'Afrique du Sud demande au Conseil de sécurité et à tous les autres protagonistes de se recentrer sur ce problème essentiel.

L'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient préoccupe vivement l'Afrique du Sud. Comme nous l'avons déjà entendu, et comme de nombreux membres du Conseil l'ont dit aujourd'hui, la seule solution viable et durable de la crise au Moyen-Orient, c'est la solution des deux États, un État de Palestine souverain et indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant au côté d'un État d'Israël sûr et en sécurité. Toute tentative de détourner l'attention de ces notions fondamentales et la clôture prématurée de l'examen des questions relevant du statut final ne sont qu'une distraction par rapport au cadre internationalement accepté pour régler la crise. À cet égard, nous réaffirmons que la seule façon d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, c'est de parvenir à une paix durable entre la Palestine et Israël – il n'existe pas d'autre solution – et de rétablir tous les droits légitimes du peuple palestinien, conformément à la solution des deux États, aux résolutions pertinentes et aux mandats internationaux.

En ce qui concerne l'annonce des élections palestiniennes, nous remercions Mme DiCarlo pour la mise à jour sur les efforts déployés par l'ONU pour assurer la tenue d'élections palestiniennes sans exclusive. Nous appelons toutes les parties à faire un effort concerté pour veiller à ce que des élections sûres et sans exclusive soient organisées dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Conseil a toujours souligné, y compris le Secrétaire général António Guterres, qu'un regain de diplomatie est d'une importance critique pour la médiation de conflits apparemment insolubles. Où est ce regain de diplomatie dans ce conflit vieux de plus de 60 ans?

S'agissant de la situation en matière de sécurité, l'Afrique du Sud est profondément préoccupée par les tensions autour de la bande de Gaza, qui ont de nouveau fait des morts et entraîné la poursuite du conflit. Nous appelons à la cessation des attaques violentes par les deux parties et à la reprise des négociations. L'Afrique du Sud estime que les crises actuelles à Gaza ne feront qu'éloigner de plus en plus les parties les unes des autres et qu'elles saperont tout espoir de reprise des négociations. L'Afrique du Sud remercie l'Égypte et le Secrétaire général d'avoir négocié le dernier cessez-le-feu entre Israël et Gaza.

La situation actuelle en matière de sécurité et le blocus continu imposé à Gaza ont des effets négatifs sur la situation humanitaire, comme nous l'a dit Mme Mueller aujourd'hui. À cet égard, nous félicitons le personnel et les responsables de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui continuent de fournir une aide essentielle, notamment des services de santé et d'éducation à la population de Gaza.

En ce qui concerne la poursuite de l'accaparement de terres en Palestine, en ces temps incertains, une instabilité supplémentaire ne fera qu'accroître la tension. Les menaces et les déclarations d'annexion, y compris de grandes parties de la Cisjordanie occupée, compromettent encore davantage les perspectives de paix et empêchent toute chance de trouver un règlement durable à la crise. Mme DiCarlo a donné des détails sur l'accaparement des territoires palestiniens par Israël, au mépris des résolutions du Conseil et de la condamnation mondiale écrasante.

L'Afrique du Sud réaffirme que l'expansion continue des colonies de peuplement viole le droit international, compromet les perspectives de paix et va à l'encontre des décisions du Conseil, ce qui porte effectivement atteinte à sa crédibilité en tant qu'organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous appelons une nouvelle fois et avec insistance à la pleine mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et signalons que la violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité entraînerait d'habitude des mesures plus sévères à l'encontre de la partie qui en est responsable. Nous demandons également des rapports écrits continus du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

S'agissant de la confiance entre les parties, le Conseil doit s'employer à la rétablir dans le processus de paix légitime qui se poursuit depuis des décennies afin d'empêcher que l'antagonisme entre les parties ne s'aggrave. Nous appelons donc le Conseil à être uni et solidaire en encourageant des gestes d'espoir et en établissant la confiance entre les parties afin de désamorcer les tensions et de créer un environnement propice à la reprise du dialogue. Le Conseil doit traiter résolument la question du désespoir des enfants israéliens et palestiniens, qui ne voient pas la fin du conflit que leurs grands-parents et leurs parents ont commencé.

Pour terminer, nous demandons à nouveau au Conseil de reconsidérer une visite dans la région, ce qui indiquerait clairement – et ne constituerait pas une atteinte aux affaires intérieures de l'une ou l'autre des parties – que la communauté internationale continue d'appuyer le règlement du conflit principal – et le plus ancien – au Moyen-Orient. Comme les autres visites du Conseil sur le terrain, elle serait également l'occasion de rencontrer tous les acteurs concernés, tant en Israël qu'en Palestine, et de les encourager à progresser vers une paix durable pour le bien de leur propre peuple. Israël et la Palestine ont besoin d'aide. Le Conseil peut fournir cette aide. L'Afrique du Sud est prête pour sa part à contribuer aux efforts de rétablissement de la paix afin d'aider les deux parties à progresser vers la paix.

M. de Rivière (France) : Je remercie Mmes DiCarlo et Muller pour leurs interventions.

La France appelle à relancer d'urgence un processus de paix crédible, alors que la détérioration de la situation sur le terrain constitue une source d'instabilité majeure. Nous le voyons notamment à Gaza, où la situation humanitaire est désastreuse, comme l'a rappelé Mme Muller, ainsi qu'à Jérusalem, où les démolitions, les expropriations et les atteintes au statu quo des lieux saints se multiplient.

Les paramètres d'un règlement du conflit sont connus : des frontières basées sur les lignes du 4 juin 1967, avec des échanges agréés de territoires équivalents, négociés par les parties; une solution juste, équitable et agréée au problème des réfugiés; Jérusalem comme capitale des deux États; des arrangements de sécurité qui permettent aux deux États de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

C'est sur cette base agréée par la communauté internationale que doivent reprendre sans plus attendre les négociations entre les deux parties afin d'en fixer la mise en œuvre. Il serait illusoire et dangereux de croire qu'une solution qui s'affranchirait de ces paramètres serait susceptible d'apporter une stabilité durable à la région, en premier lieu pour Israël.

C'est pourquoi la France continue et continuera de défendre la solution des deux États, et donc la création d'un État palestinien souverain, viable et démocratique, non seulement car il s'agit d'une position juste, conforme au droit international et aux décisions du Conseil, mais également parce qu'elle est réaliste. À cet égard, il est vain de penser pouvoir réaliser les aspirations d'un peuple au détriment de l'autre et de répondre à des attentes politiques par des incitations exclusivement économiques.

Toute politique visant à fragiliser la solution des deux États doit donc être dénoncée. C'est pourquoi je souhaite réaffirmer la vive préoccupation de la France face à l'accélération de la colonisation sur le terrain et au glissement vers une logique d'annexion. J'ai eu l'occasion de rappeler à plusieurs reprises la position de la France sur la colonisation. Celle-ci est contraire au droit international. Cette position reste inchangée, en vertu des résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), qui ne peuvent pas faire l'objet

d’une lecture à la carte. C’est aussi la position de l’Union européenne.

Nous avons également condamné les appels de responsables israéliens à l’annexion de tout ou d’une partie de la Cisjordanie. Toute annexion de territoire constituerait une violation grave du droit international, comme l’a rappelé en septembre le Secrétaire général des Nations Unies, et ne pourrait pas rester sans réponse. Dans ce contexte, nous appelons les autorités israéliennes à renoncer à tout projet qui créerait des faits accomplis allant à l’encontre de la solution des deux États.

Je souhaite enfin relayer l’appel de la France en faveur de la tenue prochaine d’élections palestiniennes en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est. Ces élections constituent une étape indispensable en vue de la réconciliation inter-palestinienne, nécessaire au renforcement démocratique des institutions palestiniennes. C’est également une attente légitime du peuple palestinien, 14 ans après la tenue des dernières élections, ainsi qu’une étape essentielle pour avancer dans la voie de la négociation et de la paix. Nous encourageons, dans ce contexte, la direction palestinienne à poursuivre ses efforts en vue d’élections plurielles et inclusives. Il est important que les autorités palestiniennes publient rapidement un décret présidentiel fixant la date des élections et que les autorités israéliennes, de leur côté, permettent la bonne tenue des élections à Jérusalem-Est. La France, avec ses partenaires de l’Union européenne, est prête à prendre toute sa part pour apporter son soutien aux autorités palestiniennes dans l’organisation des élections. C’est le sens du travail que nous avons entamé.

La France appelle l’ensemble de la communauté internationale à se mobiliser pour permettre à l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de poursuivre son travail crucial. Nous sommes à cet égard préoccupés par la multiplication des obstacles auxquels fait face l’Office pour mener à bien ses missions à Jérusalem-Est.

Je souhaiterais conclure en indiquant que le Président Macron aura l’occasion d’aborder ces sujets avec les deux parties lors de son déplacement en Israël et dans les Territoires palestiniens, les 22 et 23 janvier.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller, qui ont présenté des exposés.

Je voudrais tout d’abord me joindre à mes collègues pour me féliciter de la commémoration importante de l’Holocauste cette année. L’humanité ne doit plus jamais connaître de telles atrocités.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue de soutenir l’État de Palestine dans ses efforts pour trouver une solution pacifique et juste au conflit israélo-palestinien. Nous réaffirmons la solution des deux États, agréée par la communauté internationale. En outre, les colonies israéliennes de peuplement actuelles et en expansion dans le Territoire palestinien occupé constituent une violation flagrante du droit international – un fait qu’aucune ingéniosité légaliste ne peut changer – et demeurent un obstacle majeur à la paix au Moyen-Orient. Par conséquent, nous appelons à la cessation de toutes les activités de peuplement, sans conditions préalables.

Il est de notre devoir de protéger notre corpus de droit international universellement accepté en ce qui concerne cette question. Sinon, nous permettrions à une vision biaisée du droit international d’affaiblir les piliers existentiels sur lesquels s’appuient tous les États, notamment les petits États et ceux qui sont faibles sur le plan militaire. La communauté internationale n’a pas renoncé à la solution des deux États, et nous devons résister collectivement et fermement à toute tentative visant à modifier la situation sur le terrain dans le but de compromettre de plus en plus la réalisation de cet objectif dont il a été convenu à l’échelon international. Chacun d’entre nous a le choix de garder le silence ou de s’en tenir à ses principes.

Nous restons attachés à la paix, à la sécurité et au développement de la Palestine, d’Israël et de tous leurs voisins. Ce conflit qui persiste entrave les efforts déployés par la Palestine pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans son examen national volontaire de 2018, le Gouvernement palestinien a indiqué que le conflit israélo-palestinien était un obstacle majeur à la création d’un environnement interne favorable à la réalisation des objectifs de développement durable.

La situation humanitaire à Gaza reste très préoccupante. Le blocus imposé par Israël à Gaza engendre la pauvreté et prive les habitants de Gaza de leurs droits. En conséquence, nous appelons une fois de plus à la levée du blocus imposé à la bande de Gaza.

Nous réaffirmons notre ferme appui à l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à son

mandat. L’UNRWA continue de jouer un rôle essentiel en subvenant aux besoins fondamentaux de millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par le déficit financier actuel que connaît l’Office et nous encourageons les États Membres de l’ONU à renforcer leur appui financier afin de combler ce déficit de financement. Dans le même ordre d’idées, nous voudrions souligner qu’il faut également garantir à l’UNRWA l’accès nécessaire pour faire son travail et s’acquitter de son mandat.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste préoccupée par toutes les tentatives de s’écarter des paramètres établis régissant le processus délicat visant à instaurer la paix entre l’État d’Israël et l’État de Palestine. Le Conseil de sécurité a clairement indiqué qu’il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. Nous réaffirmons que le peuple palestinien doit avoir le droit de se gouverner et de réaliser son potentiel dans un État souverain et d’un seul tenant.

Enfin, ceux qui commettent des crimes contre l’humanité et des crimes de guerre doivent rendre des comptes. Par conséquent, Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de la recommandation historique faite récemment par la Cour pénale internationale d’ouvrir une enquête sur ces questions. Nous devons aux jeunes de l’État de Palestine et de l’État d’Israël de régler ce conflit. Leur désespoir est à fendre le cœur.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller de leurs exposés.

La question palestinienne, qui persiste depuis plus de 70 ans, est à l’origine des troubles au Moyen-Orient et constitue un affront à la conscience de l’humanité. À l’heure actuelle, la bande de Gaza est en proie à des conflits et des affrontements sans fin. Les actes de violence et les discours incendiaires de la part des parties concernées sont fréquents. La construction de colonies de peuplement et la démolition de maisons palestiniennes se poursuivent et prennent de l’ampleur. Le Territoire palestinien occupé est touché par une grave crise humanitaire et le processus de paix au Moyen-Orient n’est pas sur la bonne voie. La Chine est profondément préoccupée par tout cela. Sans une solution juste et raisonnable de la question palestinienne, il ne saurait y avoir de paix ou de sécurité durable au Moyen-Orient.

Nous devons rester attachés à l’objectif global de la solution des deux États, qui est le seul moyen adéquat de résoudre la question palestinienne-israélienne. La création d’un État indépendant est un droit national inaliénable du peuple palestinien; c’est un droit qui ne peut être échangé. La communauté internationale, en particulier les parties qui exercent une influence notable au Moyen-Orient, doit œuvrer de concert sur la base de l’Initiative de paix arabe, du principe de l’échange de territoires contre la paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité pour encourager Israël et la Palestine à régler ce conflit par la voie de négociations sur un pied d’égalité.

La résolution 2334 (2016) indique clairement que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, constitue une violation du droit international. Les parties concernées doivent appliquer scrupuleusement cette résolution, cesser immédiatement toutes les activités de peuplement dans le Territoire occupé, cesser de démolir les maisons palestiniennes et de détruire les biens palestiniens et prévenir la violence contre les civils.

Nous devons continuer à promouvoir le dialogue, les négociations et les consultations politiques. La question palestinienne ne peut être réglée que par des moyens politiques. Répondre à la violence par la violence ou par la menace de la force ne mènera à rien. La Chine encourage les parties concernées à faire des compromis, à mettre fin aux actions militaires, à cesser de faire des déclarations incendiaires, à s’abstenir de prendre des mesures unilatérales qui sapent la confiance, à éviter d’exacerber les tensions dans la région, à préserver efficacement les fondements du processus de paix au Moyen-Orient et à créer les conditions favorables à la reprise du dialogue.

Au début du mois, le Conseiller d’État et Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, s’est rendu en Égypte pour s’entretenir avec le Ministre égyptien des affaires étrangères et plusieurs hauts responsables des affaires internationales, notamment le Moyen-Orient et la question palestinienne. Il a également rencontré M. Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Le Conseiller Wang Yi a réaffirmé que la Chine a été et sera toujours un artisan de la paix, un défenseur de la stabilité et un contributeur au développement du Moyen-Orient.

Nous devons accorder une attention particulière à la situation économique et humanitaire des Palestiniens

afin de concourir à l'améliorer. La Chine s'inquiète qu'une des parties intéressées ait récemment annoncé qu'elle allait à nouveau retenir une partie des recettes fiscales perçues au nom de la Palestine. Nous appelons cette partie à s'acquitter rigoureusement de ses obligations au titre du Protocole de Paris et d'autres traités internationaux pertinents, à respecter pleinement les résolutions pertinentes des Nations unies et à lever complètement le blocus de Gaza dès que possible afin de créer les conditions d'une amélioration de la situation économique et humanitaire dans le Territoire palestinien occupé.

La Chine se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, à une majorité écrasante, de la résolution 74/83, portant renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient . La communauté internationale doit continuer à accroître son soutien politique et financier indispensable à l'Office et à fournir une aide concrète aux réfugiés palestiniens ainsi qu'aux pays qui les accueillent. Elle devrait également augmenter ses investissements en vue de stimuler le relèvement de l'économie palestinienne et suivre une démarche intégrée de promotion de la paix par le développement.

Comme l'a déclaré le Conseiller d'État Wang Yi dans une interview à la presse égyptienne, la Chine continuera à défendre la justice et à s'exprimer en ce sens dans les diverses instances internationales. Nous continuerons à soutenir inlassablement la juste cause du peuple palestinien, qui s'efforce de recouvrer ses droits nationaux légitimes et de créer un État palestinien indépendant et pleinement souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions Mme Rosemary DiCarlo et Mme Ursula Mueller de leurs exposés. Nous remercions tout particulièrement Mme Muller d'avoir mis en évidence certains aspects positifs, aussi minimes soient-ils, et de nous avoir invités à nous en servir pour donner un nouvel élan à notre action collective.

Le processus de paix au Moyen-Orient est une expression utilisée traditionnellement par les dirigeants mondiaux pour désigner les efforts visant à mettre fin au conflit entre Israël et la Palestine. Il s'agit d'un conflit dont les ramifications régionales indéniables continuent d'exacerber les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'un des événements les plus importants de ces 50 dernières années a été la signature des Accords d'Oslo, en 1993, qui ont établi une série d'engagements fondés sur les résolutions de l'ONU en faveur d'un État palestinien indépendant, sûr et autosuffisant. Cependant, près de 30 ans plus tard, ni les Israéliens ni les Palestiniens, pour des raisons différentes, n'ont réussi à mener à bien un dialogue qui ouvrirait la porte aux négociations indispensables pour résoudre leurs différends. La paix dans la région, y compris le droit inaléniable du peuple palestinien à l'indépendance, semble lentement s'éloigner.

Beaucoup de choses ont changé depuis cette date, à commencer bien sûr par les protagonistes eux-mêmes, mais nous pensons que, pour régler ce conflit de longue date, il est indispensable que les parties décident d'imprimer un nouvel élan pour relancer un processus de paix visant à satisfaire les aspirations légitimes des deux peuples à vivre en paix. Le dialogue est la voie incontournable pour améliorer la situation des personnes touchées par le conflit et pour avancer résolument vers un développement durable fondé sur la justice, l'égalité des chances et une paix qui puisse faire tache d'huile dans toute la région du Moyen-Orient. Dans l'immédiat, les deux parties doivent s'abstenir de tout acte contraire au droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et garantir la santé, la dignité, la liberté et le bien-être d'une population rendue exsangue par des années de violence et de conflit.

En tant que communauté internationale, nous estimons que notre action collective doit viser à contribuer de manière impartiale et efficace à la recherche de solutions réelles à un conflit qui met si souvent en danger la vie de tant de civils. Nous devons impérativement aller de l'avant et réduire les démarches inutiles. Les débats publics comme celui-ci doivent être l'occasion de signifier clairement qu'il existe une volonté collective de remettre le processus sur les rails d'une paix négociée, non pas de désigner des coupables et de creuser les divisions. Nous considérons que toute action du Conseil doit s'inscrire dans la reconnaissance et le respect des droits de chacun, y compris le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, la non-ingérence et l'héritage des accords précédemment conclus.

Avant de conclure, je voudrais souligner quelques points. Il est fondamental d'éviter que les tensions entre les parties ne s'aggravent. Nous appelons à la retenue et au respect du droit international et des dispositions de cessez-le-feu en vigueur. La reprise

du dialogue doit être l'objectif unique et central de toutes les parties. La situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé continue d'être une source de grave préoccupation et mérite toute l'attention de la communauté internationale. Nous pensons que les colonies israéliennes et leur impact sur le peuple palestinien favorisent un climat de tension et d'insécurité dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. Ils se retrouvent à devoir vivre avec la violence, les menaces, les actes d'intimidation, les restrictions à la liberté de mouvement et la discrimination. L'expansion de ces colonies est non seulement contraire au droit international, mais compromet également toute chance de parvenir à un point qui permette de poursuivre le processus de réconciliation et de paix entre les parties.

Cependant, les divisions profondes entre Palestiniens viennent aussi saper tous les efforts d'édification de l'État et plongent la population dans une incertitude difficilement supportable. Aussi est-ce sans aucun doute un problème que le peuple palestinien doit résoudre avant de pouvoir s'asseoir à la table de négociation et parler de paix réelle et durable avec Israël. Il faut donc insister sur la tenue d'élections palestiniennes le plus rapidement possible, en tant que première étape vers une nouvelle transformation politique qui contribuera à renforcer la position des Palestiniens dans le concert des nations.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier Mme Rosemary DiCarlo et Mme Ursula Mueller pour leurs exposés.

C'est le premier débat public que nous tenons sur la situation au Moyen-Orient en 2020 et, malheureusement, nous commençons une nouvelle fois l'année sur le constat inquiétant que non seulement on n'observe aucune tendance positive dans la région, mais qu'on assiste même à une intensification de l'escalade. Nous considérons que l'assassinat du commandant des gardiens de la révolution islamique, le général Soleimani, et de plusieurs de ses adjoints, à Bagdad le 3 janvier, perpétré sur le sol d'un État souverain Membre de l'Organisation des Nations unies, à son insu et sans son consentement, est un acte inacceptable qui porte atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et de bon sens, et à privilégier les moyens diplomatiques. Cette action a conduit la région et le monde au bord d'un conflit aux conséquences potentiellement imprévisibles à l'heure où il n'y a presque plus de « marge de stabilité » dans la région du Moyen-Orient.

Réduire les tensions créées artificiellement autour de l'Iran contribuerait à désamorcer les tensions dans la région.

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord doivent développer des paramètres pour assurer collectivement la sécurité régionale. À cette fin, il est nécessaire d'engager un dialogue. L'instabilité actuelle de la situation au Moyen-Orient est en grande partie due fait que les États de la région n'ont pas encore établi de moyens de communication efficaces. Notre objectif commun est de les aider à y parvenir. Nous avons contribué à la réalisation de cet objectif en proposant un plan pour la sécurité dans le golfe Persique.

Nous avons franchi des étapes importantes en ce qui concerne la Syrie. Grâce aux efforts collectifs des participants au format d'Astana, nous sommes parvenus à apaiser et stabiliser la situation dans une grande partie de la Syrie. Le 30 octobre, la Commission constitutionnelle a commencé ses travaux. Pour rétablir une paix durable en Syrie et garantir le retour de millions de réfugiés syriens chez eux, nous devons axer nos efforts sur la reconstruction de l'économie du pays sans contraintes politiques.

Dimanche, à Berlin, une avancée importante a été réalisée vers un règlement politique de la situation en Libye. Par ailleurs, dans le cadre d'un effort général supplémentaire en faveur d'une désescalade en Libye, des réunions avec les représentants des principales forces libyennes se sont tenues le 13 janvier à Moscou. Ce ne sont cependant que des mesures préliminaires; elles doivent maintenant être étayées par des efforts véritables, principalement à l'initiative de l'ONU et par l'intermédiaire du Représentant spécial Ghassan Salamé. Le Conseil de sécurité n'a pas encore examiné les accords finals du processus de Berlin, mais pour tout règlement, il faut partir du principal principe que c'est aux Libyens qu'il revient de décider de l'avenir de leur pays.

Nous continuons d'espérer que grâce aux efforts de l'Envoyé spécial Martin Griffiths, des avancées seront également réalisées vers un règlement au Yémen. En outre, nous convenons qu'il faut rapidement normaliser la situation en Iraq et au Liban en mettant à contribution les mécanismes de dialogue national. Le rétablissement du calme dans ces pays est important pour l'ensemble de la région.

Hormis l'attention que nous portons aux conflits intenses susmentionnés, nous ne pouvons ignorer le

principal problème de longue date au Moyen-Orient, à savoir le règlement du conflit palestino-israélien. Toute personne qui connaît l'histoire de la région comprend qu'en l'absence d'un règlement du problème palestinien, une paix durable ne pourra pas être instaurée dans la région. Néanmoins, des solutions que l'on décrit comme modernes et novatrices ne font qu'entraver les efforts que nous déployons afin de régler la question palestinienne. Les tentatives d'éroder le cadre juridique international existant en vue d'un règlement ne sont d'aucune aide. Nous rejetons la politique du fait accompli – la reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur les hauteurs du Golan syrien, le transfert d'une ambassade à Jérusalem, l'annonce de plans d'annexion de la vallée du Jourdain, les activités de colonisation et la démolition de maisons palestiniennes – qui vise à ébranler la base internationalement reconnue en vue d'un règlement au Moyen-Orient. Ces actes ont pour unique effet de miner les efforts déployés aux fins d'un règlement durable au Moyen-Orient reposant sur le principe de l'existence de deux États.

Compte tenu des circonstances, il est plus important que jamais de mobiliser la communauté internationale afin qu'elle appuie le cadre juridique pour un règlement au Moyen-Orient, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Nous devons revitaliser les travaux du Quatuor pour le Moyen-Orient composé de médiateurs internationaux, à savoir la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Union européenne et l'ONU.

Par ailleurs, nous devons surmonter les divisions intra-palestiniennes entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la volonté confirmée de tous les acteurs de participer à des élections générales sur la base d'accords préalables entre Palestiniens. Nous sommes certains que ces élections se dérouleront à la date prévue dans tous les territoires palestiniens.

Enfin, nous saluons le travail qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui contribue à stabiliser la situation, et nous appelons toutes les parties prenantes à continuer d'appuyer l'Office.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller.

Le Viet Nam est profondément préoccupé par la violence persistante dans les territoires palestiniens occupés, qui a provoqué la mort de près de 3 000 Palestiniens et de 46 Israéliens en seulement trois mois, entre septembre et décembre 2019. Nous condamnons toutes les attaques contre des civils, des femmes et des enfants – palestiniens et israéliens – ainsi que les attaques contre des infrastructures civiles, notamment des écoles, mais aussi des récoltes et des biens civils.

Si la perspective de la solution des deux États ne s'est pas encore matérialisée, il est impératif que toutes les parties prenantes fassent preuve de la plus grande retenue, s'abstiennent de toute provocation et de tout acte de violence, mettent fin aux attaques contre les civils et respectent strictement le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est le seul moyen d'apaiser la souffrance de la population et de relancer le processus de paix.

Nous réitérons fermement nos appels à Israël afin qu'il cesse toutes ses activités de colonisation illégales, honore ses obligations en vertu de la résolution 2334 (2016) et lève les restrictions à la circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur des territoires palestiniens occupés. Nous sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles Israël prévoit d'annexer la vallée du Jourdain et certaines parties de la Cisjordanie. Nous sommes fermement convaincus que des actes contreproductifs, conjugués à de nouvelles flambées dangereuses de tensions dans la région, ne feront qu'augmenter le nombre de victimes et la souffrance des civils et ne mèneront nullement à une paix et un développement durables dans la région.

Nous saluons les efforts persistants de la communauté internationale, la médiation de l'ONU et de l'Égypte, et nous appuyons le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous saluons tous les efforts palestiniens ainsi que les initiatives de l'ONU et de ses États Membres visant à promouvoir l'unité et à améliorer les conditions de vie des Palestiniens à Gaza.

Le Viet Nam réitère son appui indéfectible à la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à devenir un État indépendant et souverain. Nous sommes fermement convaincus que le seul moyen de

parvenir à une paix et une sécurité durables, c'est la création d'un État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, vivant côte à côte avec l'État israélien dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Compte tenu du contexte régional déstabilisant, il est temps que le Conseil de sécurité accentue les efforts visant à préserver les progrès accomplis à ce jour vers une sécurité durable au Moyen-Orient.

Alors que les causes profondes des problèmes du Moyen-Orient restent sans solution, le Viet Nam est profondément préoccupé par les événements alarmants qui ont eu lieu récemment dans la région. Nous exhortons vivement toutes les parties concernées à respecter la Charte des Nations Unies, à respecter et honorer leurs engagements, à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte susceptible de causer une nouvelle escalade des tensions et à régler tous les conflits par des moyens pacifiques, conformément au droit international.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant des déclarations plus longues sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je tiens à informer toutes les personnes concernées que nous suspendrons ce débat public à 13 heures pour le reprendre demain à 10 heures.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : En l'absence d'un processus politique crédible en vue de régler le conflit israélo-palestinien, il est essentiel que nous continuions à renforcer les fondements institutionnels et économiques d'un État palestinien. La Norvège continue de contribuer à ces efforts, comme elle le fait depuis le processus d'Oslo, et elle continuera de le faire, notamment en présidant la prochaine réunion du groupe de donateurs internationaux pour la Palestine et le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens à Bruxelles au printemps.

Les efforts déployés récemment pour venir à bout des questions économiques pendantes entre Israël et l'Autorité palestinienne doivent être poursuivis pour améliorer la situation budgétaire de cette dernière. En outre, la facilitation du commerce et l'assouplissement des restrictions de circulation et d'accès sont des conditions préalables à une économie palestinienne plus durable.

Les récentes flambées de violence risquent d'aggraver les tensions autour de Gaza. La Norvège prend note des effets positifs qu'ont les efforts des donateurs, et souligne que les programmes humanitaires et d'infrastructure doivent se poursuivre. La crise sanitaire actuelle est particulièrement préoccupante. Nous exhortons toutes les parties à collaborer étroitement avec l'ONU pour assurer des lignes d'approvisionnement adéquates à Gaza.

La position de la Norvège sur l'implantation de colonies dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, y compris à Jérusalem-Est, reste claire. Ces colonies constituent une grave violation du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États en vue d'une paix juste, durable et globale.

La Norvège accueille favorablement les projets d'organiser des élections générales en Palestine cette année. Des élections libres, régulières et ouvertes à tous sont importantes pour renouveler la légitimité des institutions nationales palestiniennes. Nous encourageons toutes les parties, y compris l'Autorité palestinienne, les factions palestiniennes et Israël, à agir de manière constructive en facilitant et en organisant des élections dans toute la Palestine, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza.

Qu'il me soit permis de faire certaines observations sur la situation dans la région.

Nous sommes profondément préoccupés par les tensions accrues entre les États-Unis et l'Iran ces dernières semaines et par l'escalade de la violence en Iraq. Certes, la situation semble s'être calmée pour l'instant, mais le conflit n'est toujours pas réglé. La Norvège exhorte toutes les parties à désamorcer la situation, à faire preuve d'un maximum de retenue et à recourir au dialogue et à la diplomatie. Le peuple iraquien mérite la paix et la sécurité. Une escalade supplémentaire mettrait en danger la stabilité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous devons préserver les progrès obtenus jusqu'ici, notamment grâce à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Plan d'action global commun est important pour la sécurité régionale et mondiale et reste crucial

pour préserver la confiance dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien. Tout en regrettant la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action et de réimposer des sanctions, nous exprimons notre vive inquiétude face aux mesures prises par l'Iran tendant à un moindre respect de ses engagements nucléaires. La Norvège exhorte l'Iran à revenir sans délai au respect intégral des dispositions de l'accord nucléaire. Les efforts des partenaires européens pour préserver le Plan d'action, dans le cadre du mécanisme de règlement des différends prévu à l'accord, ont notre plein soutien.

Promouvoir la paix et la sécurité au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, reste une priorité pour la Norvège. Nous nous tenons prêts à appuyer toute initiative visant à atteindre cet objectif. Si les dernières semaines nous ont appris quoi que ce soit, c'est que seuls la diplomatie, la désescalade et des processus politiques crédibles peuvent aboutir à davantage de stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous déployez tandis que votre pays assume la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie également les représentants permanents dont les déclarations ont porté sans détour sur l'essence du sujet d'aujourd'hui, à savoir la question palestinienne et la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU, et la question palestinienne figure à son ordre du jour depuis 73 années. Nous avions espéré que l'Organisation jouerait un rôle efficace pour nous aider à parvenir à une solution juste, propre à défendre les droits des Palestiniens et à restaurer la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Mais nous avons vu l'Organisation prendre des positions qui n'ont jamais été mises en œuvre. C'est comme si ces positions n'étaient rien d'autre qu'un écran de fumée.

La question palestinienne et la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés ont donné lieu au plus grand nombre de séances, de résolutions et de déclarations. Pourtant, sous la pression de certains membres permanents du Conseil, l'Organisation ne parvient toujours pas à faire appliquer ses résolutions et déclarations, à matérialiser les espoirs des pères fondateurs s'agissant de défendre des valeurs de justice fondées sur le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, ou à mettre fin à l'agression, à l'occupation et à la domination. Le comble est que M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, a enfreint son mandat et négligé de mentionner l'occupation israélienne du Golan syrien dans ses exposés, dans le but de détourner l'attention des dangereux crimes que commet Israël dans cette région.

Sachant que des décennies se sont écoulées depuis le début de l'occupation israélienne, nous avons le droit de poser les questions suivantes : l'heure n'est-elle pas venue de laisser nos peuples du Golan syrien occupé, de la Palestine et du Liban jouir de la liberté et être affranchis du joug de l'occupation? L'heure n'est-elle pas venue de faire appliquer les résolutions de l'Organisation? L'heure n'est-elle pas venue de créer un État palestinien indépendant, comme l'affirme la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, adoptée il y a 73 ans, en 1947? L'heure n'est-elle pas venue pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et d'établir une paix juste et globale au Moyen-Orient, au lieu de gaspiller ses énergies et ses ressources et de transformer cette salle en un lieu où certaines grandes puissances promeuvent leurs propres objectifs?

L'incapacité de l'ONU de trouver une solution juste et globale à la question palestinienne a encouragé certains à se soustraire à leurs engagements juridiques et aux termes de référence convenus, à s'employer à déformer les faits et à enraciner l'occupation. Cela s'est manifesté ces derniers mois par des actions unilatérales et provocatrices, comme le fait que l'Administration des États-Unis déclare considérer Jérusalem occupée comme la capitale d'Israël, ou encore son annonce de ce qu'elle a appelé sa reconnaissance de la souveraineté israélienne sur le Golan syrien occupé, ainsi que ses tentatives de légitimer les activités de colonisation.

Mon pays condamne fermement ces décisions, qu'il considère comme un comportement unilatéral émanant d'une partie qui ne dispose d'aucune autorité juridique, morale ou politique pour déterminer le sort des peuples du monde ou des territoires qui font partie intégrante de la République arabe syrienne et de la Palestine occupée. Mon pays renouvelle également son appel au Conseil de sécurité pour qu'il contraigne Israël, Puissance occupante, à cesser ses pratiques consistant à souiller l'histoire du Golan syrien occupé tout en volant

ses antiquités et en pillant ses richesses, notamment le pétrole syrien, qu'il cherche à usurper avec la coopération de sociétés, notamment United States Genie Energy, dont les membres du Conseil d'administration comptent certaines personnes connues à travers les âges pour avoir pillé les richesses de nos pays. Citons par exemple l'ancien Vice-Président des États-Unis Dick Cheney; ou bien Jacob Rothschild; Rupert Murdoch; l'ancien directeur de la Central Intelligence Agency James Woolsey; ou encore l'ancien Secrétaire américain à l'énergie Bill Richardson.

Nous exigeons également qu'Israël mette fin à ses crimes dans le Golan et à ses tentatives de modifier la composition démographique et l'identité nationale syrienne sur place. Israël doit cesser de confisquer des terres appartenant aux citoyens syriens dans le Golan dans le but d'étendre ses colonies illégales et de mettre sur pied de nouveaux plans d'occupation, comme le projet d'énergie éolienne. Israël doit s'abstenir de forcer nos concitoyens dans le Golan à enregistrer auprès des autorités de l'État israélien les terres qu'ils ont héritées de leurs pères et de leurs grands-pères, en menaçant ceux qui refusent de s'y plier de confisquer leurs terres et en faisant mine de procéder à de prétendues élections locales. Tout cela constitue des violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire, que certaines parties abordent en recourant aux deux poids, deux mesures et avec une hypocrisie qui dépasse toutes les bornes.

Mon gouvernement souligne que le Golan syrien occupé fait partie intégrante de la République arabe syrienne. Il doit être restitué jusque dans les frontières du 4 juin 1967, conformément au droit international. Telle est la première priorité de la politique syrienne et c'est un cap dont nous ne dévierons jamais.

La Syrie souligne son appui au droit du peuple palestinien de déterminer sa propre destinée et de créer un État indépendant sur la totalité de son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, tout en garantissant le droit au retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948. Mon pays demande de nouveau que la Palestine soit autorisée à devenir un membre à part entière de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Popolizio Bardales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de la tenue de ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient. Nous remercions de leurs exposés très complets Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence.

Nous suivons avec une profonde inquiétude les événements liés à la question palestinienne. La rigidité des positions, l'absence de dialogue entre les parties et les épisodes violents constants ont plongé le processus de paix dans une impasse. Ce scénario est insoutenable et déstabilisant pour le Moyen-Orient et la communauté internationale. Nous sommes alarmés par le fait que les perspectives d'une solution politique semblent de plus en plus lointaines et que les décisions et actions unilatérales, ou l'annonce de ces décisions et actions unilatérales, pourraient conduire à une nouvelle escalade de la violence.

Le Pérou, guidé par son attachement au multilatéralisme, au droit international et au règlement pacifique des différends, appuie la solution prévoyant deux États, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, qui doit être négociée directement entre Israël et la Palestine, sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967. Ces négociations devront également déterminer le statut final de Jérusalem. Nous encourageons les dirigeants politiques et religieux d'Israël et de Palestine, ainsi que toutes les personnes qui ont une capacité d'influence, à agir de manière responsable et à favoriser le rétablissement d'un dialogue digne, qui permette à leurs peuples respectifs, et à l'ensemble du Moyen-Orient, d'avancer vers une paix durable. Cela implique, entre autres, le respect des résolutions du Conseil de sécurité. En particulier, nous estimons qu'il est urgent de mettre fin aux pratiques de colonisation, de démolition de bâtiments et d'expulsion dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui s'intensifient et qui compromettent précisément la solution des deux États et contreviennent aux dispositions établies par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016). Par ailleurs, nous soulignons qu'il est urgent de s'attaquer immédiatement et simultanément à la grave crise humanitaire dont souffre la population palestinienne, et qui a été aggravée ces dernières années par des coupes dans le financement des programmes d'aide.

Pour surmonter cette réalité complexe, nous pensons qu'il est essentiel de s'attaquer à ses causes profondes, en particulier le manque de biens et de

services de base, le manque d'emplois et l'enfermement auquel sont soumis des millions de Palestiniens dans la bande de Gaza, qui offrent un contexte idéal à celles et ceux qui encouragent la violence et l'extrémisme. À cet égard, nous encourageons les parties à continuer de mettre en œuvre les projets d'infrastructure et de développement, à déployer des efforts supplémentaires pour permettre à l'Autorité palestinienne de reprendre le contrôle effectif de la zone, et à fournir un financement stable et prévisible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Compte tenu de la situation très délicate qui règne dans le golfe Persique, nous nous associons aux appels judicieux lancés aux dirigeants des principaux acteurs concernés pour qu'ils montrent des signes concrets de modération, d'attachement à la paix et de respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. Tous les différends doivent être réglés par la voie politico-diplomatique, jamais par une option militaire.

Nous saisons cette occasion pour demander instamment aux autorités iraniennes de revenir sur les mesures visant à réduire leurs obligations au titre du Plan d'action global commun, qui constitue un instrument central pour la préservation du régime de non-prolifération et pour la stabilité régionale et mondiale. Nous appelons également à évaluer avec prudence l'imposition de nouvelles sanctions nationales, en raison de leurs conséquences pour la population civile iranienne, et en raison de l'exacerbation des tensions actuelles et de la nouvelle érosion de la confiance qu'elles entraînent. Le principe du règlement pacifique des différends inscrit dans la Charte des Nations Unies est particulièrement pertinent dans ce contexte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, ainsi que pour son élection au Conseil pour la période 2020-2021. J'adresse également mes félicitations aux autres nouveaux membres élus du Conseil de sécurité, et j'exprime ma sincère reconnaissance aux cinq membres non permanents qui ont quitté le Conseil de sécurité à la fin de l'année 2019.

Je tiens à remercier Mme DiCarlo et Mme Mueller de leurs exposés.

En ce qui concerne l'escalade récente de la situation au Moyen-Orient, nous soulignons la nécessité de tout mettre en œuvre pour rechercher le calme et apaiser les tensions afin d'éviter d'exposer la région à toute nouvelle menace à sa sécurité et à sa stabilité. Nous voudrions également réaffirmer l'appui indéfectible de la Jordanie à l'Iraq s'agissant de maintenir sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité, de protéger toutes les factions de la société iraquienne et de lutter contre le terrorisme. Le terrorisme est un danger pour nous tous dans la région et dans le monde entier. Il constitue une menace sécuritaire et idéologique à laquelle nous devons faire face collectivement, quel que soit le lieu où les organisations terroristes se trouvent.

En ce qui concerne la crise syrienne, la communauté internationale doit intensifier ses efforts et s'appuyer sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent afin de trouver une solution politique qui préserve l'unité, la cohésion et la souveraineté de la Syrie, rétablisse sa sécurité et sa stabilité et la débarrasse du terrorisme.

En ce qui concerne la Libye, nous réaffirmons qu'il importe d'adopter une solution politique et d'appuyer les efforts déployés par l'ONU comme moyen de surmonter la crise et de garantir la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale du pays.

La question palestinienne reste notre question centrale et notre blessure la plus profonde, car elle est la cause principale des crises qui ravagent le Moyen-Orient. Les mesures unilatérales se poursuivent, de même que la violence, l'injustice, la construction de colonies de peuplement et le non-respect du droit international. La fréquence des violations et des agressions perpétrées par Israël, Puissance occupante, dans la ville de Jérusalem occupée continue d'augmenter de manière systématique et dangereuse. L'occupation israélienne cherche, par divers moyens et méthodes, à imposer de nouvelles conditions qui pourraient modifier l'identité arabe et islamique ainsi que le statut juridique de Jérusalem. La sécurité et l'intégrité des lieux saints musulmans et chrétiens, en particulier la sainte mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif, sont également gravement menacées par l'occupation israélienne.

Ces attaques et ces violations, qui ont été internationalement condamnées, constituent une atteinte flagrante au droit international et au droit international humanitaire. Ces violations de la légitimité internationale se manifestent de manière répétée et systématique depuis que Jérusalem-Est et la Cisjordanie ont été placées sous occupation militaire israélienne en 1967.

Les nombreuses résolutions adoptées par les différents organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, considèrent toutes ces mesures, violations et agressions israéliennes dans la ville occupée de Jérusalem-Est, notamment celles commises contre la sainte mosquée Al-Aqsa et au Haram el-Charif, comme étant nulles et non avenues et sans effet juridique ou politique.

Le Royaume hachémite de Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II, gardien des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem, continue de lutter directement contre les attaques contre ces Lieux saints, en recourant à tous les moyens diplomatiques et juridiques à sa disposition. Nous n'épargnerons aucun effort à cet égard, et nous continuerons assidûment de protéger et d'entretenir ces Lieux saints et d'en prendre soin. Dans ce contexte, nous saluons le rôle joué par le Comité d'Al-Qods, présidé par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc, pays frère.

Il ne peut y avoir de monde plus pacifique sans un Moyen-Orient stable. La stabilité au Moyen-Orient n'est pas possible sans la paix entre les Palestiniens et les Israéliens. C'est pourquoi la solution prévoyant deux États est la seule voie vers la paix au Moyen-Orient, grâce à la création d'un État palestinien ayant la pleine souveraineté sur son territoire national et à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À cet égard, je tiens à souligner que la paix au Moyen-Orient ouvrira la voie à une vie pleine d'espoir, de possibilités, de prospérité et de progrès pour les millions de jeunes de notre région et du monde entier qui aspirent à une vie et à un avenir meilleurs. Lorsqu'il a siégé au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent en 2014 et 2015, le Royaume hachémite de Jordanie a œuvré pour faire adopter la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, un document historique qui visait à associer, en tant que partenaire indispensable, cette catégorie de la population à l'instauration de la paix et à lui permettre de donner toute la mesure de ses capacités et de s'investir dans la construction d'une paix durable et dans la lutte contre l'extrémisme. La résolution visait aussi à protéger les jeunes contre les effets néfastes des conflits et à empêcher qu'ils deviennent la proie des réseaux de recrutement des forces obscurantistes, violentes et extrémistes. C'est pourquoi, pour garantir l'efficacité de l'ONU et de la Charte, nous devons œuvrer de concert afin de faire en sorte que les jeunes restent en tête de nos priorités s'agissant d'instaurer une paix durable et juste par l'intermédiaire de l'action de l'Organisation.

Pour terminer, je voudrais reprendre ce qu'a dit la semaine dernière S. M. le Roi Abdullah II ibn Al-Hussein dans son discours au Parlement européen. Il a dit

> « Mon père, feu le Roi Hussein, m'a appris que la construction de la paix est la voie la plus difficile mais aussi la plus noble ».

Continuons donc d'œuvrer de concert, au Conseil et à l'ONU, avec nos frères palestiniens et avec nos amis et nos partenaires pour relever sérieusement les défis qui se posent à nous et parvenir à une paix globale, juste et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 10 heures demain, mercredi 22 janvier.

La séance est suspendue à 13 h 10.